

Projet éolien des Trois Chênes

Comité de projet

16 juillet 2025





Sommaire:

- ❖ Cadre du comité de projet
- ❖ Choix du site et urbanisme
- ❖ Présentation du projet:
Objectif du projet, principales caractéristiques, enjeux socio-économiques, cout prévisionnel, puissance projetée, option de raccordement et références cadastrales
- ❖ Impacts potentiels et mesures
- ❖ Communication et concertation
- ❖ Retombées locales



Cadre du comité de projet

Cadre du comité de projet

1) LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Art 16. Si le projet est situé en dehors d'une zone d'accélération, le porteur de projet organise un comité de projet

Les modalités du comité de projet sont précisées par décret.

2) Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Pourquoi?

Art. R-211-5: assurer une concertation, préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet ENR

Qui ?

Art. R211-7: le porteur de projet et les collectivités (carte ci-contre)

Quand?

Art. R11-9: avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale

Quoi ?

Art. R211-10 : objectifs du projet, principales caractéristiques, enjeux, coût prévisionnel, puissance projetée, impacts potentiels, desserte, options de localisation envisagées, plan parcellaire, références cadastrales, choix du site, documents d'urbanisme, options de raccordement, ...

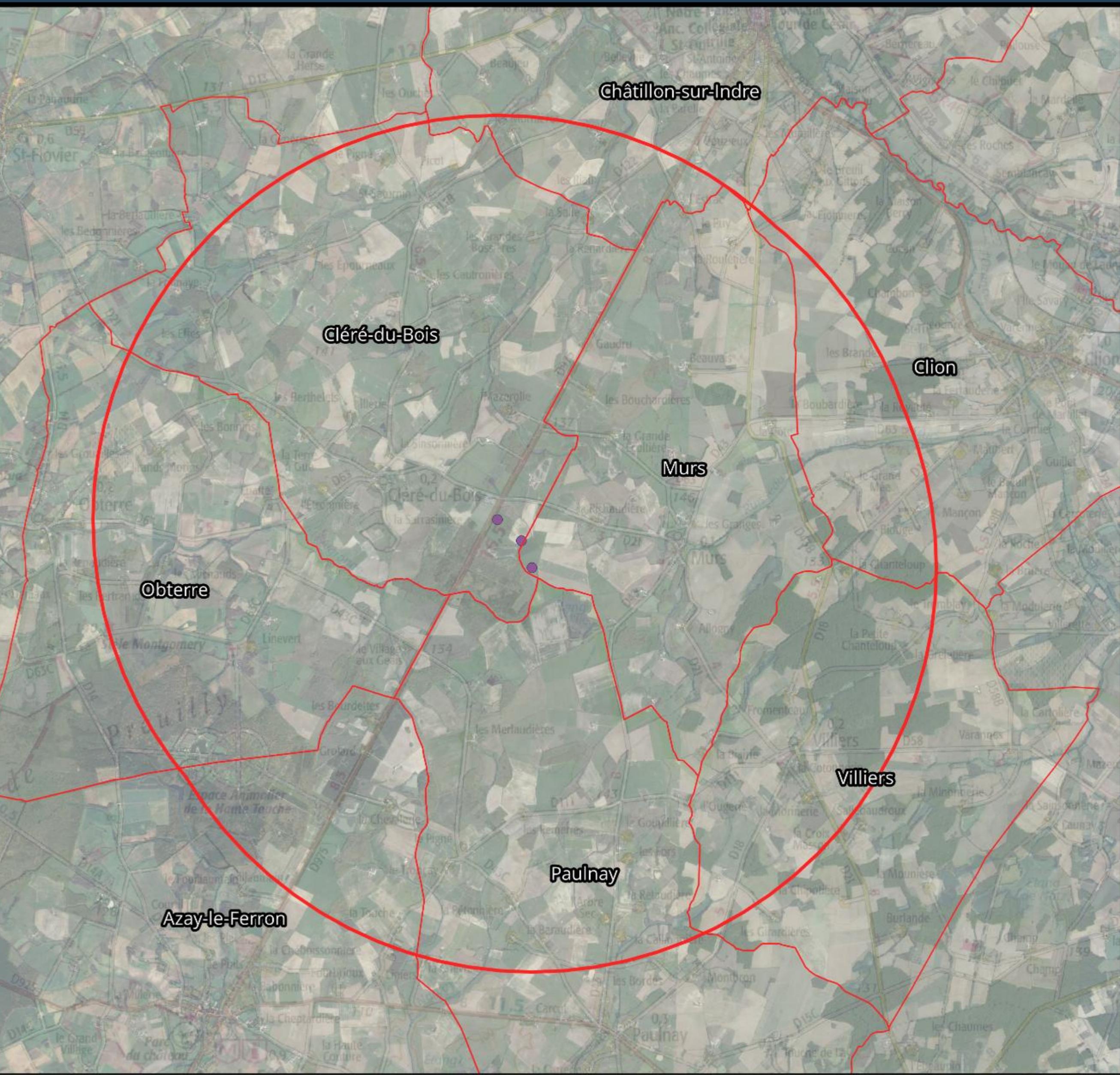
Après?

Art. R. 211-9: Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre

→ La présentation est mise à disposition par voie électronique à l'adresse:

f.drochon@sepale.com

Projet éolien des Trois Chênes - Comité de projet





Choix du site et
urbanisme

Choix du site et urbanisme

Choix du site

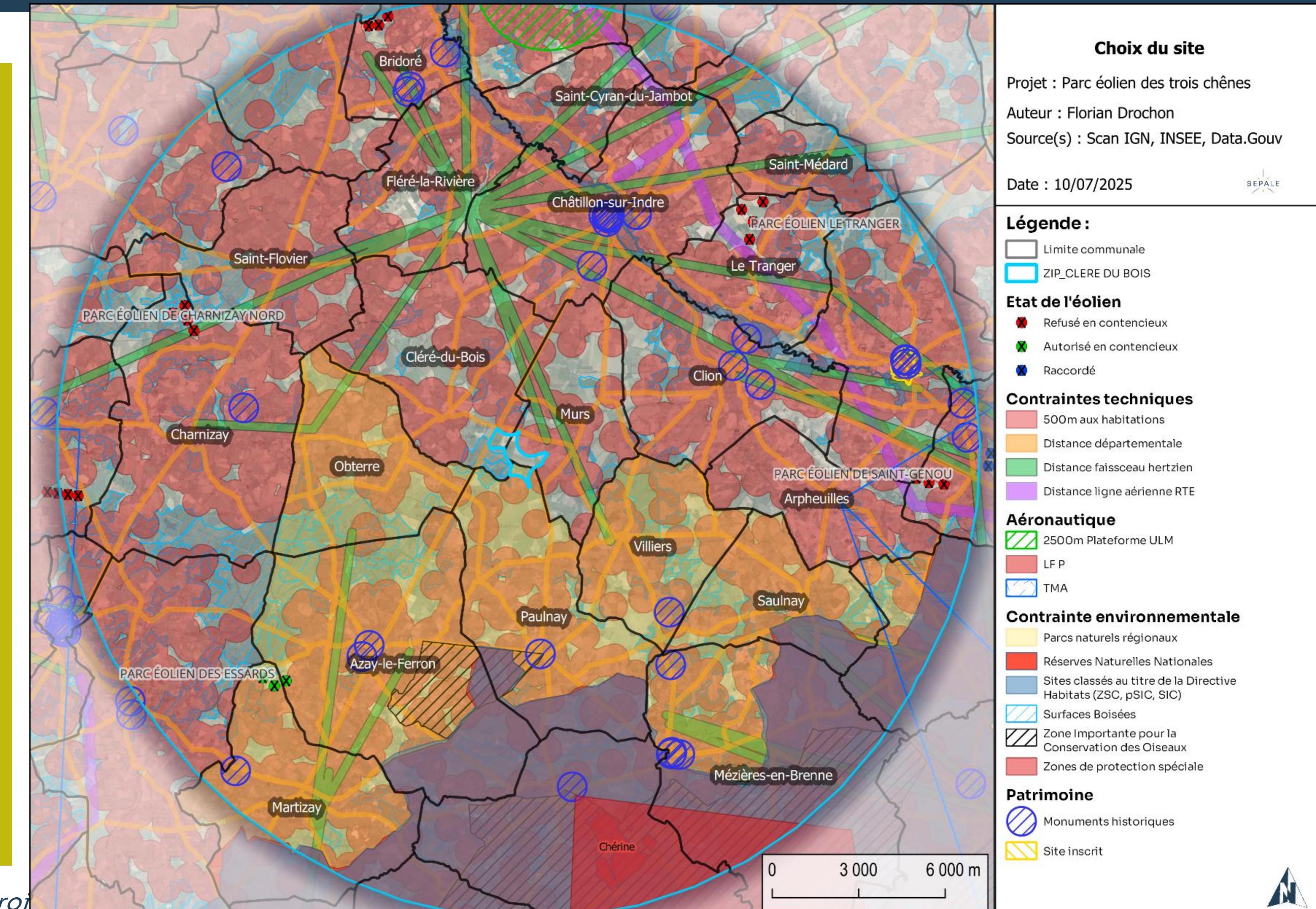
Pré diagnostic cartographique à l'échelle territoriale 15km

Un parc en exploitation (Saint Genou)

Zones naturelles présentent sur le sud

Contraintes techniques plus importantes au nord

Patrimoine concentré autour de la vallée de l'Indre

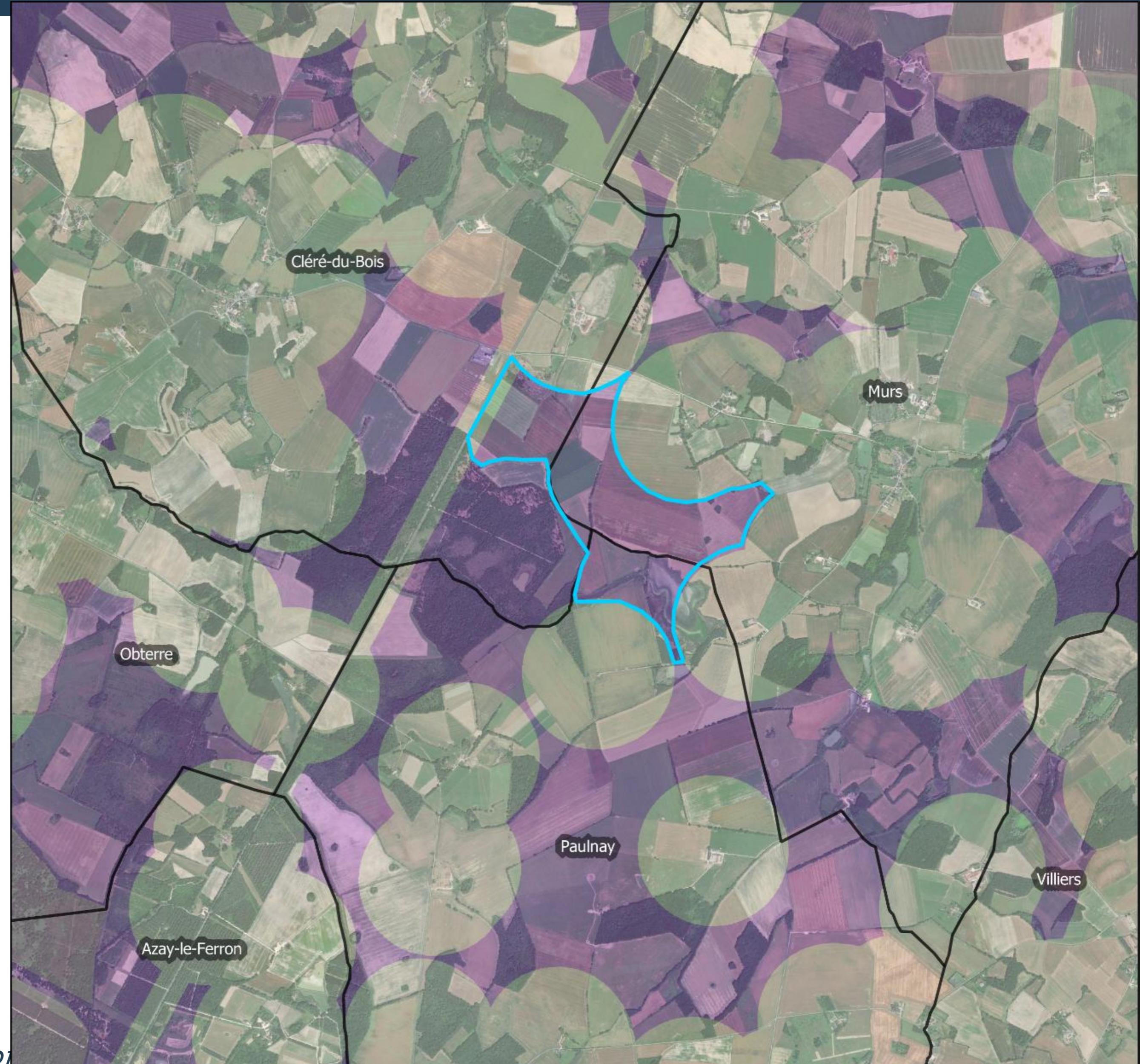


Choix du site et urbanisme

Validé par la couche clé en main

Une zone d'étude en comptabilité avec le potentiel le éolien identifié par l'Etat

En zone potentiellement favorables sous réserve de pris en compte des enjeux)



Potentiel éolien terrestre

Projet : Parc éolien des trois chênes

Auteur : Florian Drochon

Source(s) : Scan IGN, INSEE, Data.Gouv

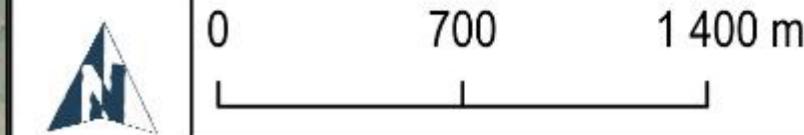
Date : 10/07/2025



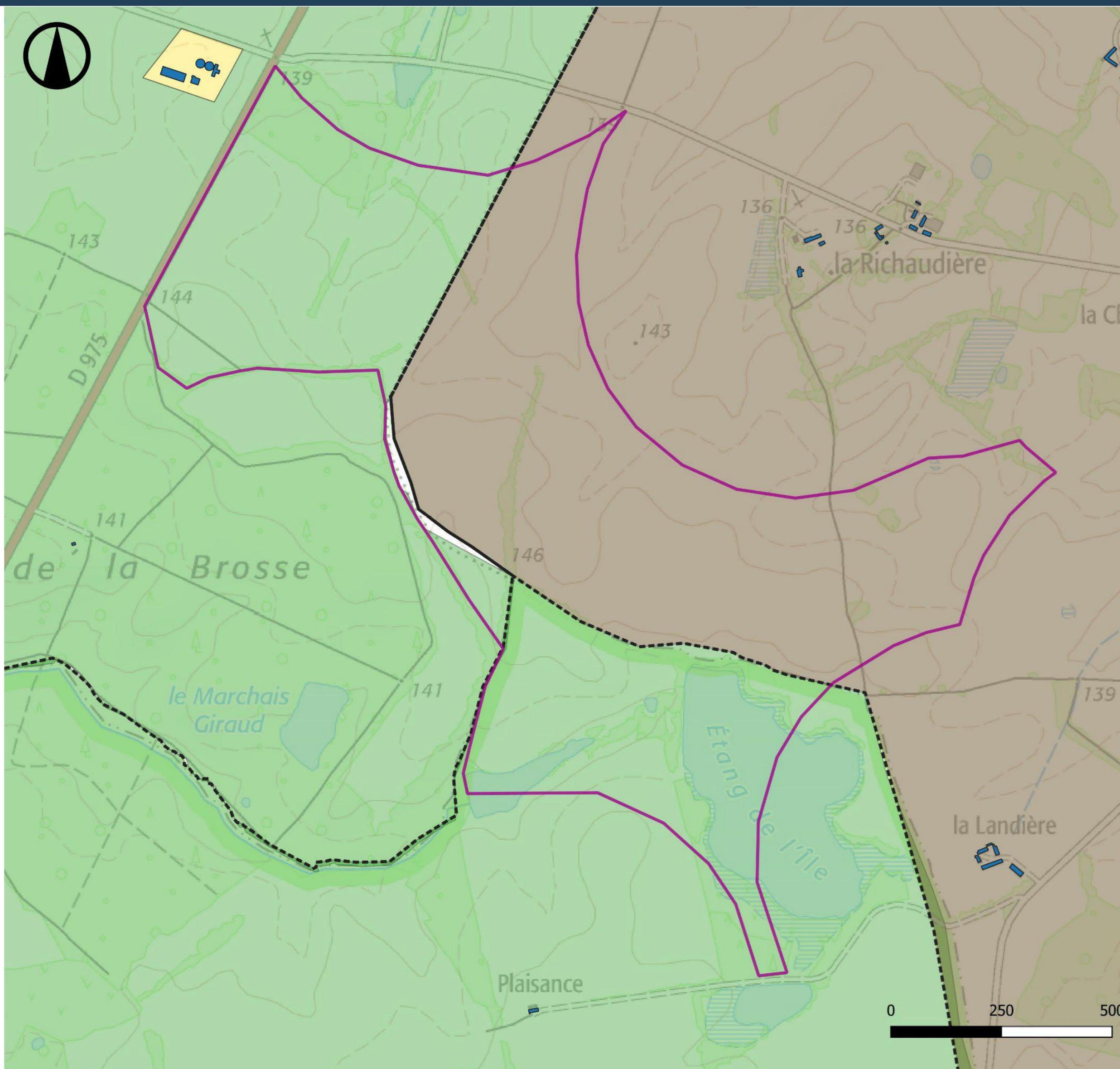
Légende :

Potentiel éolien réglementaire

- Zones réhibitoires
- Zones réhibitoires liées au petit éolien
- Zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
- Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
- Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte locaux)



Urbanisme



Urbanisme



Décembre 2023

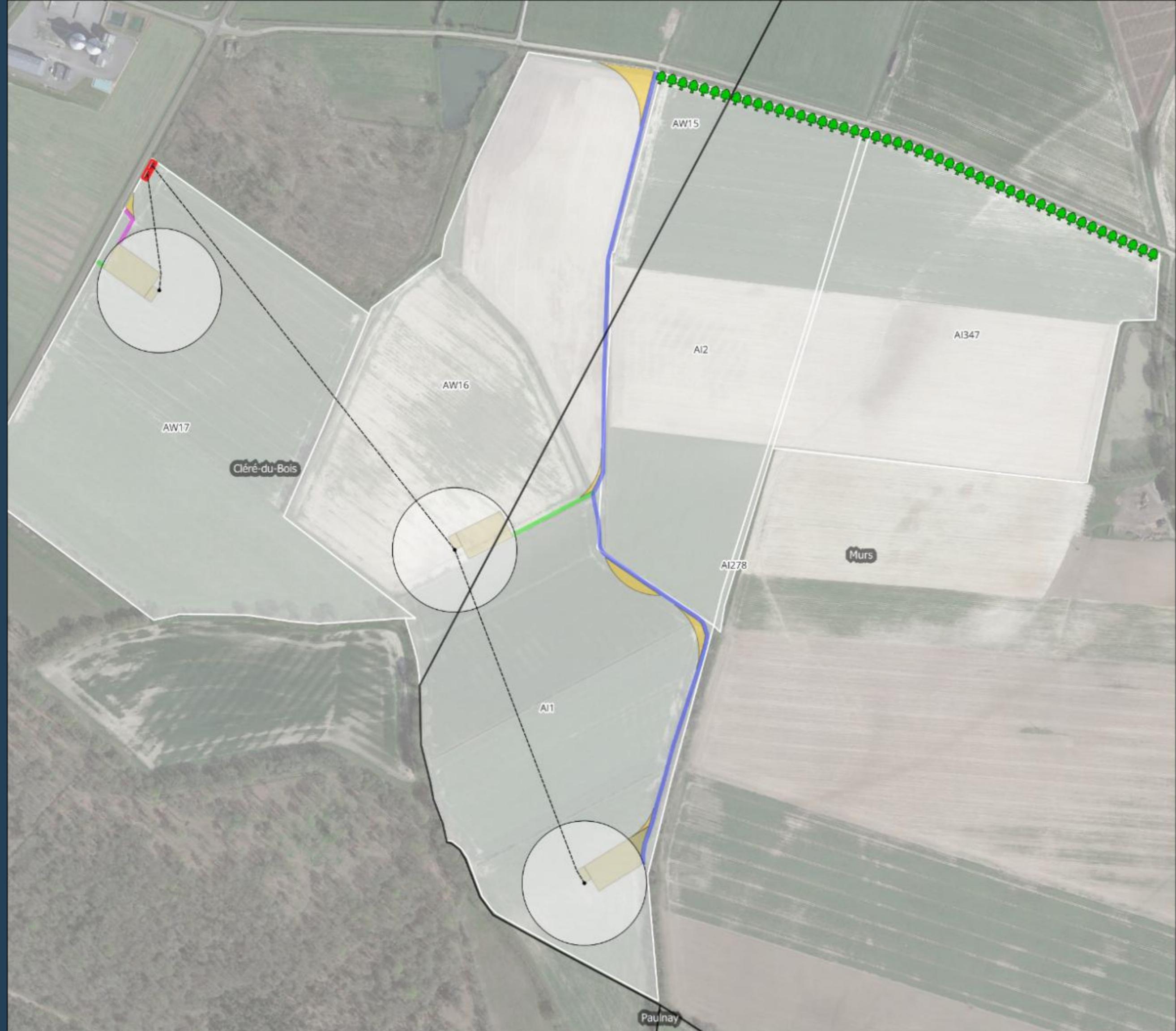
Sources : IGN 25®, cadastre.data.gouv
Copie et reproduction interdites

- Murs : RNU**
- Cléré-du-Bois : Carte communale**
- Paulnay : Carte communale**

Les règlements d'urbanisme locaux sont compatibles avec le projet éolien sur l'ensemble de la zone d'étude



Présentation du projet et
références cadastrales



Présentation du projet éolien des Trois Chênes

Projet : Parc éolien des trois chênes
Auteur : Florian Drochon
Source(s) : Scan IGN, INSEE, Data.Gouv
Date : 20/06/2025



Légende :

limite communale

Foncier

Parcelle maîtrise foncière

Projet

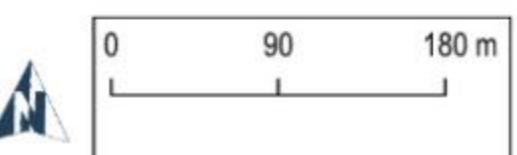
Chemin à créer

Chemin à renforcer

Chemin temporaire à créer



Eolienne	commune	section	N°	Contenance m ²	Lieu dit
E01	Cléré-du-Bois	AW	17	16 42 86	LE MARCHAIS CLERE
E02	Cléré-du-Bois	AW	16	15 33 20	LE MARCHAIS CLERE
E03	Murs	AI	1	14 80 40	QUARTIER DES TROIS CHENES
PDL	Cléré-du-Bois	AW	17	16 42 86	LE MARCHAIS CLERE



Bourg	Cléré-du-Bois	Murs	Villiers	Obterre	Paulnay	Azay-le-Ferron	Clion	Châtillon sur Indre	Fléré-la-Rivière	Arpheuilles
Eolienne la plus proche	E01	E03	E03	E01	E03	E03	E03	E01	E01	E03
Distance (m)	1902	2153	4703	6721	6874	8119	8325	8507	11152	11157

Présentation du projet et références cadastrales

- **Objectifs du projet :** transformer l'énergie cinétique du vent en énergie électrique et d'injecter cette électricité sur le réseau de distribution.
- Objectifs socio-économiques : produire de l'énergie décarbonée à moindre cout pour participer à l'effort de lutte contre le réchauffement climatique

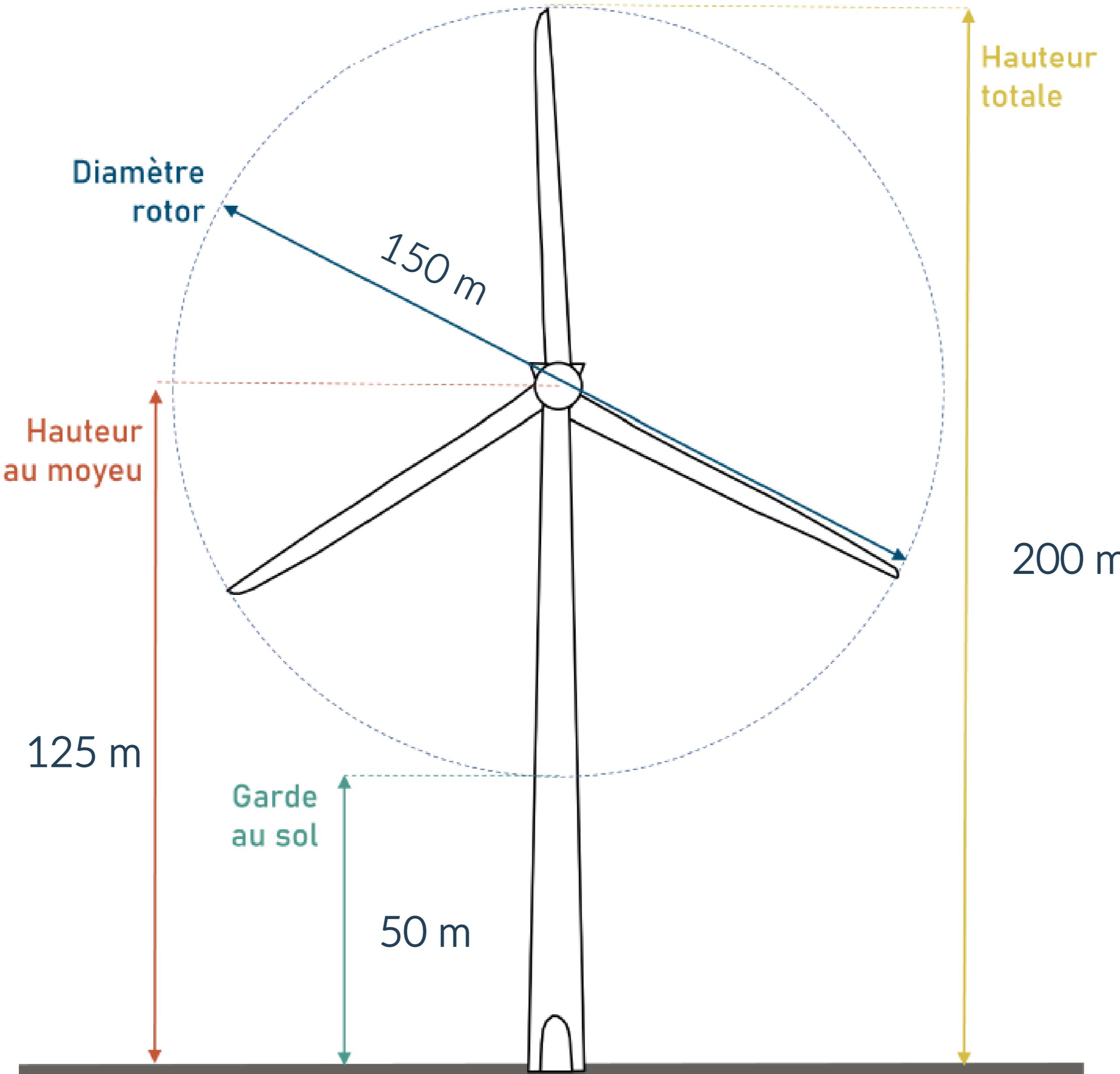
Principales caractéristiques:

- 3 éoliennes
- Puissance unitaire entre **3,6 et 5,9 MW**
- Puissance totale entre **10,8 MW et 17,7 MW**
- **2 postes de Livraison**

- Production annuelle comprise entre **24 GWh et 39 GWh**
 - Soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle, chauffage inclus, d'environ **18 100 habitants**
 - Représente l'évitement d'environ **16 200 tCO₂,éq**
 - **Couvrant 1,7 fois la consommation des habitants des communautés de communes de Chatillonnais en Berry et Cœur de Brenne réunies**
 - **+ 0,5% de l'objectif du SRADDET 2030 couvert avec le projet**
→ 44,9 % du SRADDET (2030) déjà couvert
 - **Cout prévisionnel:** Investissement de 20 millions d'euro.

Libellé	Caractéristiques
Hauteur maximale (m)	200
Diamètre rotor (m)	150
Longueur pale (m)	75
Hauteur mât* (m)	125
Bas de pale (m)	50
Puissance unitaire maximale (MW)	5,9

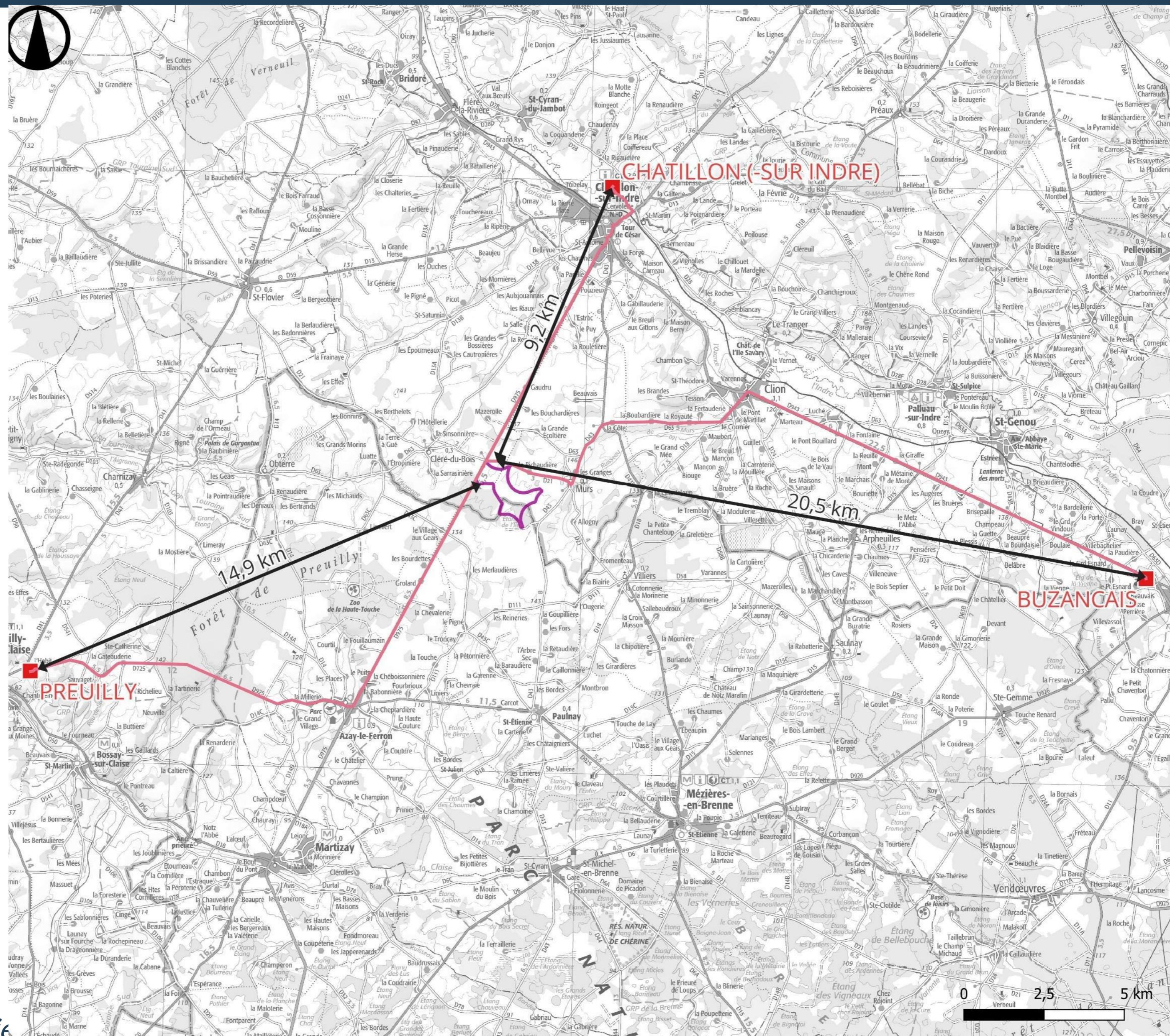
Présentation du projet et références cadastrales



Présentation du projet et références cadastrales

Poste source	Distance (km)
Châtillon sur Indre	9,2
Preuilly	14,9
Buzançais	20,5

3 postes source répertoriés dans le S3RENR, susceptibles de recevoir l'énergie produite par le parc éolien des 3 chênes sont présents dans l'environnement du projet. La solution sera déterminée par Enedis après obtention de l'arrêté préfectoral.



Raccordement externe



Avril 2025

Sources : IGN 100®, SEPALE

Copie et reproduction interdites

Légende

Parc éolien de Cléré-du-Bois

Zone du projet

Raccordement externe

Postes sources

Distance aux postes sources



Les impacts et les mesures du projet:

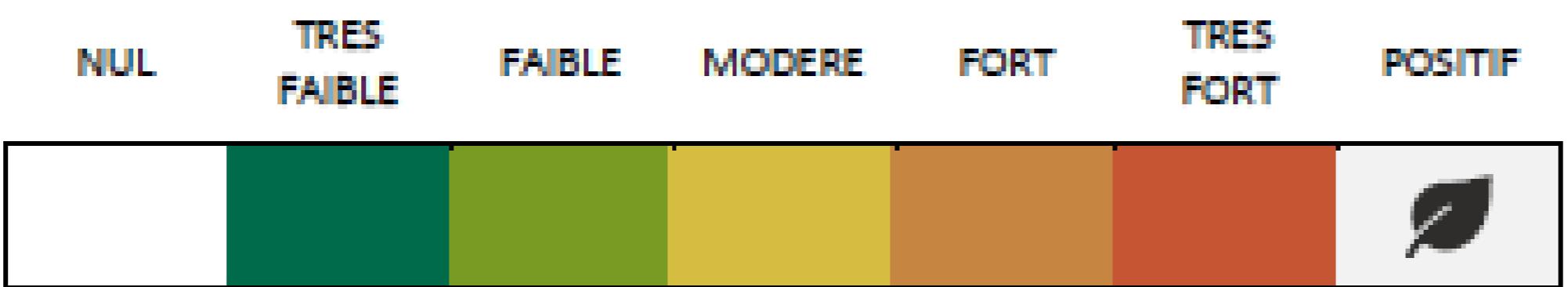
- Milieu physique
- Milieu humain
- Milieu paysager
- Milieu Faune / Flore

Milieu physique

THEME	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT (ou sous-thème)	MESURES D'EVITEMENT	NIVEAU D'IMPACT BRUT	MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL	COMMENTAIRE	
 GEOLOGIE ET SOL (Enjeu : modéré)	Construction	Remaniement du sol	Réaliser un levé topographique ; Réaliser une étude géotechnique.	FAIBLE	Gérer les matériaux issus des décaissements ;	TRES FAIBLE	Lors de la construction du parc, la mise en place des fondations, des plateformes, des réseaux enterrés et la création des chemins d'accès va générer un impact brut faible. La mesure de réduction consistant à gérer les matériaux issus des décaissements permettra d'obtenir un impact résiduel très faible.	
		Risque de pollution		MODERE		TRES FAIBLE	Par ailleurs, de nombreux engins de chantier seront présents, ce qui implique un impact brut modéré lié au risque de pollution accidentelle des sols. L'impact résiduel sera très faible grâce au respect de certaines règles de chantier.	
	Exploitation	Remaniement du sol		NUL	Prévenir tout risque de pollution accidentelle.	NUL	Lors de l'exploitation du parc, un impact brut faible lié au risque de pollution accidentelle est attendu étant donné le peu d'interventions nécessaires et le nombre de dispositifs de sécurité permettant d'éviter la fuite de produits polluants. L'impact résiduel sera très faible en respectant une procédure concernant les vidanges d'huile.	
		Risque de pollution		FAIBLE		TRES FAIBLE	L'impact brut lié au démantèlement est faible, et l'impact résiduel sera très faible étant donné la gestion des matériaux issus des décaissements.	
	Démantèlement			FAIBLE		TRES FAIBLE		
 RELIEF (Enjeu : faible)	Construction		Limitation des surfaces de terrassement.	FAIBLE	-	FAIBLE	Lors de la phase de construction, la topographie locale du site sera ponctuellement modifiée de façon temporaire, engendrant ainsi un impact brut faible. L'impact en phase d'exploitation sera quant à lui nul puisqu'aucun remaniement de terrain ne sera réalisé en phase d'exploitation. Lors du démantèlement, les sols seront remis en état et il ne restera aucune modification substantielle du relief. Les impacts seront donc faibles.	
	Exploitation			NUL		NUL	Aucune mesure de réduction ni de compensation n'étant préconisée, les impacts résiduels seront identiques aux impacts bruts.	
	Démantèlement			FAIBLE		FAIBLE		
 HYDROLOGIE (Enjeu : fort)	Construction	Eaux superficielles	Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations.	NUL	Prévenir tout risque de pollution accidentelle ; Réduire l'impact du projet sur les nappes d'eau sous-jacente.	NUL	En phase de construction, aucun impact n'est attendu sur les eaux superficielles étant donné la distance du projet aux cours d'eau les plus proches. Concernant les eaux souterraines, un impact brut modéré à fort est attendu étant donné qu'on ne connaît pas les profondeurs exactes des différentes nappes sous-jacentes, un impact brut faible est retenu vis-à-vis de l'infiltration et un impact brut très faible sera occasionné quant aux eaux de ruissellement. Le risque de percer le toit des nappes sous-jacentes crée également un risque de pollution accidentelle engendrant un impact brut fort.	
		Eaux souterraines		MODERE à FORT		FAIBLE à MODERE		
		Risque de pollution accidentelle		FORT		FAIBLE à MODERE		
	Exploitation	Eaux superficielles		NUL		NUL	La réalisation d'une étude hydrogéologique permettra de connaître la profondeur exacte des nappes d'eau souterraines et permettra in fine de ne limiter drastiquement le risque de percer le toit d'une nappe. Au sujet du risque de pollution accidentelle, le respect de procédures pendant le chantier et la maintenance du parc rendra l'impact résiduel faible à modéré.	
		Eaux souterraines		TRES FAIBLE		NUL		
		Risque de pollution accidentelle		FAIBLE		NUL	En phase d'exploitation, aucun impact n'est attendu sur les eaux superficielles, un impact très faible est attendu en ce qui concerne les eaux souterraines et un impact faible est attendu sur le risque de pollution accidentelle.	
	Démantèlement			MODERE à FORT		MODERE	En phase de démantèlement, les impacts seront moindres qu'en phase de construction et seront tout de même modérés à forts.	
 CONDITIONS METEOROLOGIQUES (Enjeu : TRES FAIBLE)	Toutes phases confondues		-	NUL	-	NUL	Le parc éolien des Trois Chênes n'aura aucun impact sur les conditions météorologiques.	
 RISQUES NATURELS	Construction	Inondations	E : Réaliser une étude géotechnique.	TRES FAIBLE	-	TRES FAIBLE	Des impacts très faibles au maximum sont attendus en phase de travaux et très faibles à modérés en phase d'exploitation.	
		Mouvements de terrain	E : Réaliser une étude	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	Une étude géotechnique préalable aux travaux permettra d'éviter un maximum d'impacts en ce qui concerne les inondations et mouvements de terrain.	
							Le respect des préconisations du SDIS permettra d'avoir un impact « feux de forêts » très faible au maximum.	

Milieu physique

<p><i>(Enjeu : modéré)</i></p>			géotechnique.			
		Feux de forêts	E : Réaliser une étude géotechnique. Respect des préconisations du SDIS.	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE
		Inondations		FAIBLE		FAIBLE
	Exploitation	Mouvements de terrain		FAIBLE		FAIBLE
		Feux de forêts	E : Respect des préconisations du SDIS.	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE
	Démantèlement	Inondations		TRES FAIBLE		TRES FAIBLE
		Mouvements de terrain		TRES FAIBLE		TRES FAIBLE
		Feux de forêts	E : Respect des préconisations du SDIS.	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE



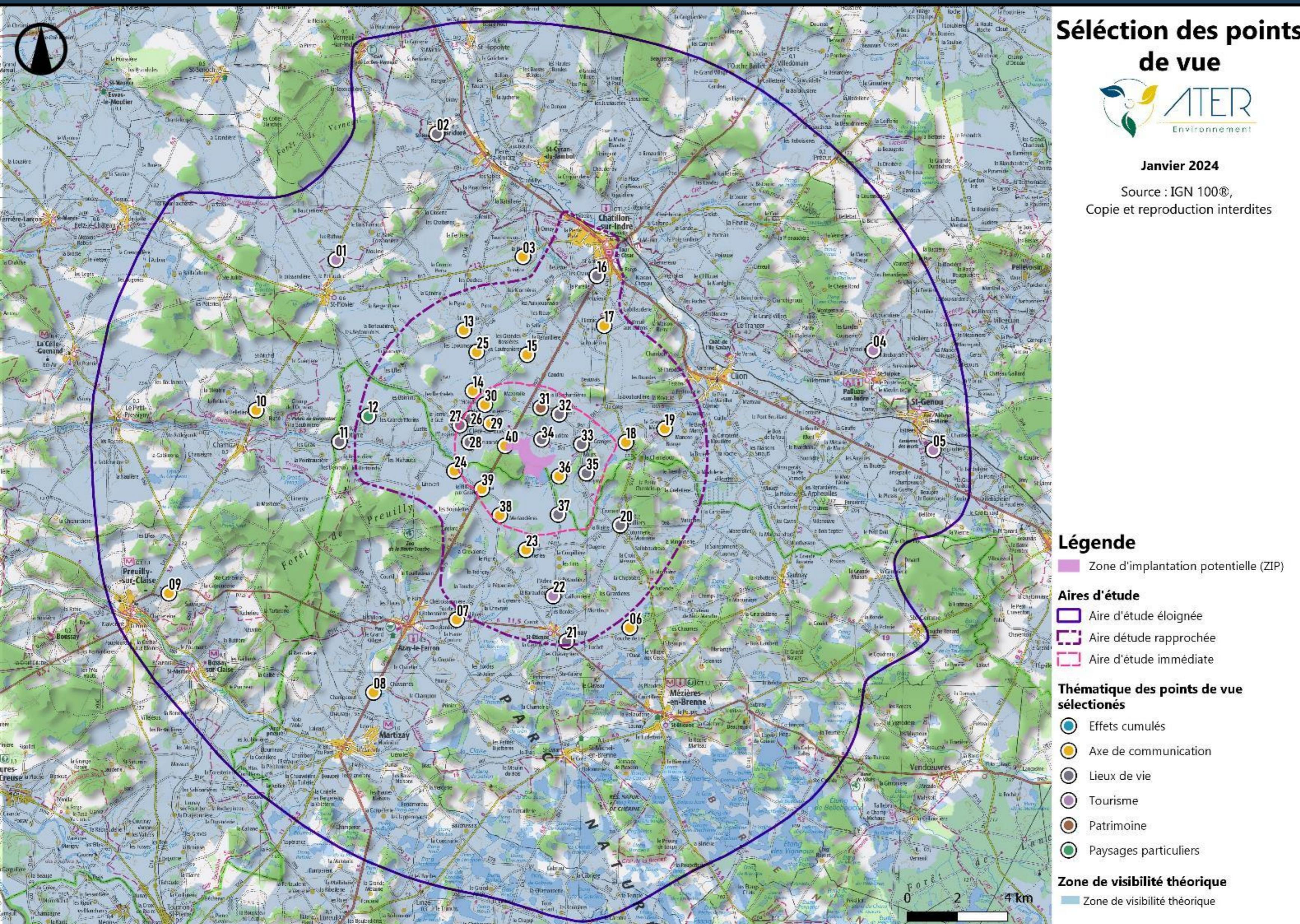
Milieu humain

THEME	PHASE DU PROJET	SOUS-THEME	MESURES D'EVITEMENT	NIVEAU D'IMPACT BRUT	MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL	COMMENTAIRE	
■ ■ ■ PLANIFICATION TERRITORIALE (Enjeu : modéré)	À l'échelle communale		-	Compatibilité	-	-	Le projet des Trois Chênes est situé en zone non constructible, mais peut-être compatible avec la carte communale puisque le parc peut-être un « équipement collectif ».	
	À l'échelle intercommunale			Compatibilité		-	Le projet des Trois Chênes est compatible avec le règlement national d'urbanisme en vigueur sur la commune de Murs, puisque qu'il s'agit d'un équipement collectif qui peut être autorisé en dehors des zones urbanisées de la commune.	
	À l'échelle nationale			Compatibilité		-	Les orientations du SCoT du Pays de Valençay en Berry sont favorables au développement des énergies renouvelables. Le projet est donc compatible avec le SCoT. Les éoliennes du projet des Trois Chênes respectent toutes un éloignement de plus de 500 m aux habitations, conformément au Code de l'Environnement. Seule une entreprise avec des silos agricoles est localisée à moins de 500 m d'une éolienne.	
✓ CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE (Enjeu : faible)	Construction et démantèlement	Démographie	Limiter l'emprise des plateformes	NUL	Conserver les bénéfices agronomiques et écologiques du site ;	NUL	Le parc éolien des Trois Chênes n'aura aucun impact sur la démographie des communes d'implantation et des communes voisines.	
		Logement		NUL		NUL	En effet, le solde migratoire généré spécifiquement par le projet éolien reste négligeable, qu'il soit lié aux besoins en main-d'œuvre ou aux déplacements migratoires qu'il pourrait engendrer (départ ou arrivée d'habitants).	
		Économie		FAIBLE		FAIBLE	Le parc n'aura aucun impact sur le parc de logement des communes d'accueil du projet et des communes environnantes.	
		Activités agricoles		MODERE		FAIBLE	Il aura un impact positif sur l'économie locale, faible en phase chantier, et modéré en phase d'exploitation, notamment grâce aux recettes générées pour les collectivités.	
	Exploitation	Démographie		NUL	Dédommagement en cas de dégâts (compensation) ; Indemnisation des propriétaires (compensation).	NUL	Le chantier entraînera le gel temporaire d'une partie des surfaces agricoles du site, ce qui représente un impact brut modéré. Cependant, les bénéfices agronomiques et écologiques du site seront conservés à l'issue du chantier. L'impact résiduel est donc faible en phase de construction.	
		Logement		NUL		NUL	Après la construction, peu de surfaces nécessaires à l'exploitation des installations soustrairont des surfaces agricoles (plateformes et postes de livraison uniquement). L'impact est faible en phase d'exploitation.	
		Économie		TRES FAIBLE à MODERE		TRES FAIBLE à MODERE	Lors de l'arrêt du parc éolien, les terres seront rendues à leur vocation d'origine, sans modification de leur environnement. Un impact faible est attendu en phase de démantèlement.	
		Activités agricoles		FAIBLE		FAIBLE		
🔊 AMBIANCE ACOUSTIQUE (Enjeu : Faible à très fort)	Construction		-	FAIBLE	Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ; Mesures de contrôle acoustique après installation du parc.	TRES FAIBLE		
	Exploitation			Ambiance acoustique inférieure aux niveaux limites réglementaires		Ambiance acoustique inférieure aux niveaux limites réglementaires	Les riverains situés à la périphérie de l'emprise des travaux pourront éventuellement percevoir certaines opérations particulièrement bruyantes (défrichement mécanique par exemple) et être dérangés par le passage des camions sur les voies d'accès habituellement peu utilisées. Un impact brut faible est donc attendu en phase de construction. La réduction des nuisances sonores pendant le chantier permettra d'obtenir un impact résiduel très faible.	
	Démantèlement			TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	Phase d'exploitation : Ambiance acoustique inférieure aux niveaux limites réglementaires Les impacts sur l'ambiance acoustique locale en phase de démantèlement seront similaires à ceux de la phase de construction mais sur une période beaucoup plus courte. L'impact est très faible.	
💡 AMBIANCE LUMINEUSE (Enjeu : faible)	Construction et démantèlement		-	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	En phases de construction et de démantèlement, l'impact du parc éolien sur l'ambiance lumineuse est très faible et lié aux engins de chantier.	
	Exploitation			MODERE		FAIBLE	L'impact visuel des feux clignotants en phase d'exploitation est difficilement quantifiable, mais étant donné les mesures de synchronisation prises et l'éloignement aux habitations, l'impact résiduel sera faible.	
▢ Qualité de l'air	Construction et démantèlement	Qualité de l'air	-	TRES FAIBLE à FAIBLE	Limitier la formation de poussières ; Gestion des	TRES FAIBLE	Etant donné la faible quantité de polluants émis, l'absence de voisinage proche et l'absence de véritables phénomènes préexistants de pollution, les niveaux d'exposition des populations sont limités et aucun risque sanitaire n'est à prévoir. De plus, les précautions prise en cas de dégagement de poussières en phases de	
		Captages d'eau		NUL	NUL			

Milieu humain

SANTE <i>(Enjeu : faible)</i>	Exploitation	potable	déchets.	TRES FAIBLE	construction et de démantèlement rendent l'impact résiduel du parc éolien très faible. L'impact est modérément positif en phase d'exploitation. En effet, les parcs éoliens évitent la consommation de charbon, de fioul et de gaz, ressources non renouvelables.
		Déchets		MODERE	Les impacts du projet sur les captages d'eau potable sont nuls.
		Vibrations et odeurs		TRES FAIBLE	Les volumes des déchets engendrés en phases de construction et de démantèlement ainsi que l'évacuation et l'entretien de ces déchets engendreront un impact résiduel très faible du parc éolien sur l'environnement. Aucun déchet n'est stocké sur le parc éolien. Chaque type de déchet est évacué vers une filière adaptée. L'impact résiduel lié aux déchets en phase d'exploitation est donc également très faible. La salubrité publique n'est pas remise en cause.
		Qualité de l'air		MODERE	Ainsi, aucun impact lié aux infrasons, aux basses fréquences, aux champs électromagnétiques n'est attendu. Par ailleurs, la réalisation d'une étude relative aux ombres portées n'est pas obligatoire pour le parc éolien des Trois Chênes.
		Captages d'eau potable		NUL	Enfin, les impacts du chantier liés aux vibrations et aux odeurs sont considérés comme très faibles et temporaires.
		Déchets		FAIBLE	
		Infrasons et basses fréquences		NUL	
		Champs électromagnétiques		NUL	
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT <i>(Enjeu : modéré)</i>	Construction et démantèlement	Infrastructures existantes	Gérer la circulation des engins de chantier ; Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.	MODERE	Il existe un risque de détérioration des routes empruntées pour l'acheminement des engins et des éléments du parc éolien en raison de passages répétés d'engins lourds pendant les phases de construction et de démantèlement. Toutefois, un plan de circulation sera mis en place et, si des routes venaient à être détériorées, elles seraient remises en état à l'issue du chantier. L'impact résiduel associé est très faible.
		Augmentation du trafic		FAIBLE à MODERE	L'impact pendant les phases chantier est estimé faible à modéré sur l'augmentation du trafic, en raison de la forte circulation de la RD 975 et très faible sur les automobilistes.
		Automobilistes		TRES FAIBLE	En phase d'exploitation, il existe un faible risque d'impact sur les infrastructures de transport existantes en cas de chute d'un élément ou d'un morceau de glace, de projection d'un bloc de glace, d'effondrement de l'éolienne ou de projection d'une pale. L'augmentation du trafic lié à la maintenance sera très faible. Aucun impact n'est attendu sur les automobilistes.
	Exploitation	Infrastructures existantes		FAIBLE	
		Augmentation du trafic		TRES FAIBLE	
		Automobilistes		NUL	
ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS <i>(Enjeu : Fort)</i>	Construction et démantèlement	Randonnée	Prévenir le risque d'accidents de promeneurs durant la phase chantier ;	TRES FAIBLE	
		Chasse		NUL à FAIBLE	Durant le chantier, le passage devant les éoliennes sera perturbé, d'abord par la circulation routière plus accrue, ensuite par le risque que peut présenter un chantier proche. Toutefois, la mise en place de panneaux temporaires limitant l'accès aux chemins réduira l'impact, qui sera donc faible sur la randonnée. Par ailleurs, la hausse de fréquentation sur le site du projet pouvant effrayer les espèces chassables vivant à proximité, la chasse pourra se retrouver faiblement perturbée le temps du chantier. Aucun élevage n'étant situé à proximité du projet, aucun impact n'est attendu sur les signes d'identification de la qualité et de l'origine en phase de construction.
		Signes d'identification de la qualité et de l'origine		NUL	
	Exploitation	Tourisme et randonnée		TRES FAIBLE	En phase d'exploitation, un impact faible est attendu sur le tourisme et les sentiers de randonnée. Aucun impact n'est attendu sur la chasse et les signes d'identification de la qualité et de l'origine.
		Chasse		NUL	
		Signes d'identification de la qualité et de l'origine		NUL	
RISQUES TECHNOLOGIQUES <i>(Enjeu : modéré)</i>	Construction	Risques industriels	Sécuriser le site en cas de découverte « d'engins de guerre ». Présence de système d'arrêt en cas de détection ou déduction de glace et de procédure de redémarrage.	NUL	Lors de la construction du parc éolien, des engins de guerre pourraient être découverts lors de la réalisation des fondations ou des tranchées pour le raccordement électrique. Si cela arrivait, toutes les mesures seraient mises en œuvre pour sécuriser le chantier et retirer les engins de guerre en toute sécurité. L'impact résiduel associé est faible.
		Engin historique explosif		FAIBLE à MODERE	
	Exploitation	Risques industriels		FORT	Concernant les risques industriels, l'étude de dangers réalisée en parallèle de cette étude a conclu à un risque non acceptable pour la projection de glace, entraînant ainsi un impact fort en phase d'exploitation, mais la périodicité de ce risque de projection de glace allant à l'inverse de celle de l'agriculture, et la mesure de réduction mise en place pour réduire ce risque – le système d'arrêt en cas de détection de glace – permettent d'atteindre un niveau d'impact résiduels faible.
		Engin historique explosif		NUL	
	Démantèlement	Risques industriels		NUL	
		Engin historique explosif		FAIBLE	
SERVITUDES	Construction et démantèlement	Servitudes archéologiques	Respect des préconisations du SDIS. Respect du	FAIBLE	Les opérations liées au chantier pourraient avoir un impact sur des vestiges archéologiques potentiellement présents. Le service Régional de l'Archéologie pourra être amené à prescrire, lors de l'instruction du dossier, une opération de diagnostic archéologique. Les impacts résiduels liés sont très faibles en phase de
		Servitudes aéronautiques		NUL	

Volet paysager



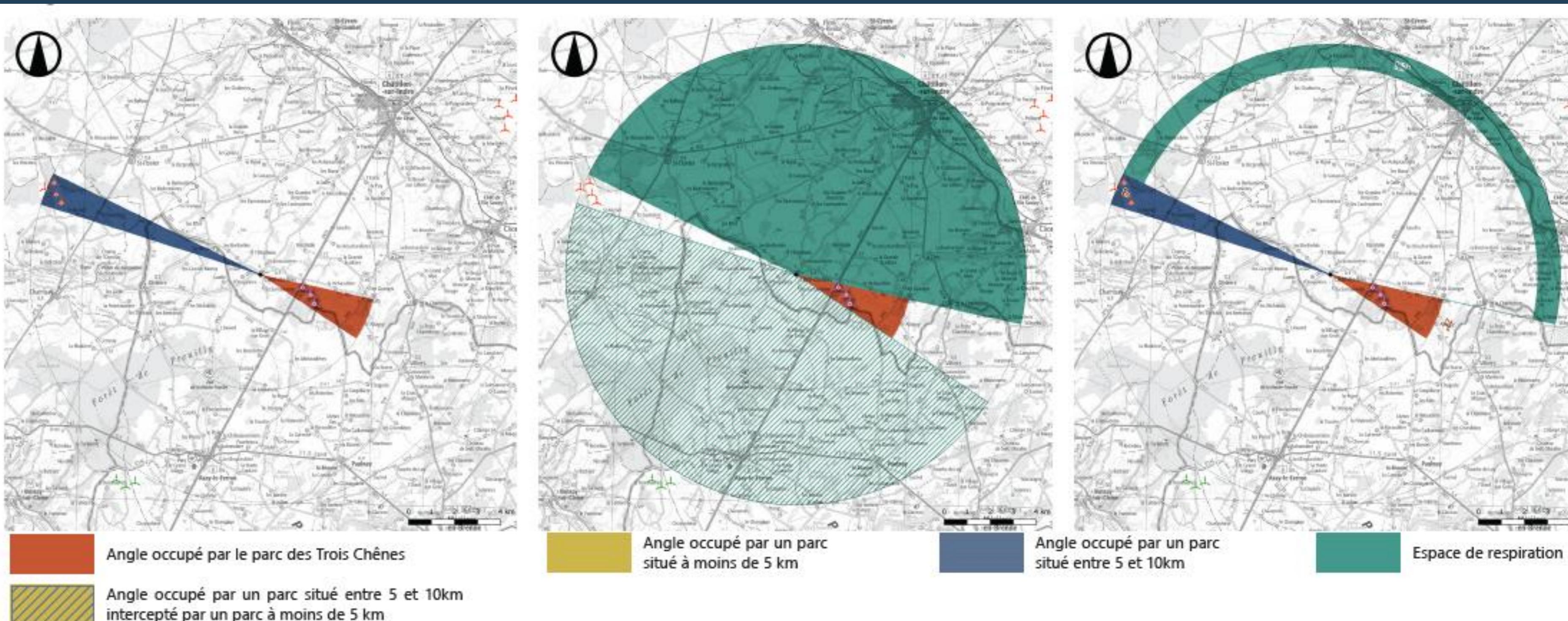
- 41 photomontages
- 41 coupes topographique
- 10 bourgs étudiés sur les calculs d'indices des effets cumulés

Volet paysager

Etude théorique de la saturation visuelle:

- Cléré-du-Bois

Parc éolien de Charnizay Nord pris en compte à l'ouest:
 → Refusé en contentieux



Cléré-du-Bois se situe à 1,9 km à l'Ouest du futur parc Trois Chênes. Le projet amplifie l'angle occupé sur l'horizon par 22°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc Trois Chênes est de 30° soit inférieur à 120°.

> L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.

Avec 3 éoliennes présentes sur le territoire, l'indice de densité sur les horizons s'élève à $3/30^\circ = 0,1$, soit égal à 0,10.

> L'indice de densité est égal au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 167° soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord.

> L'espace de respiration est donc suffisant.

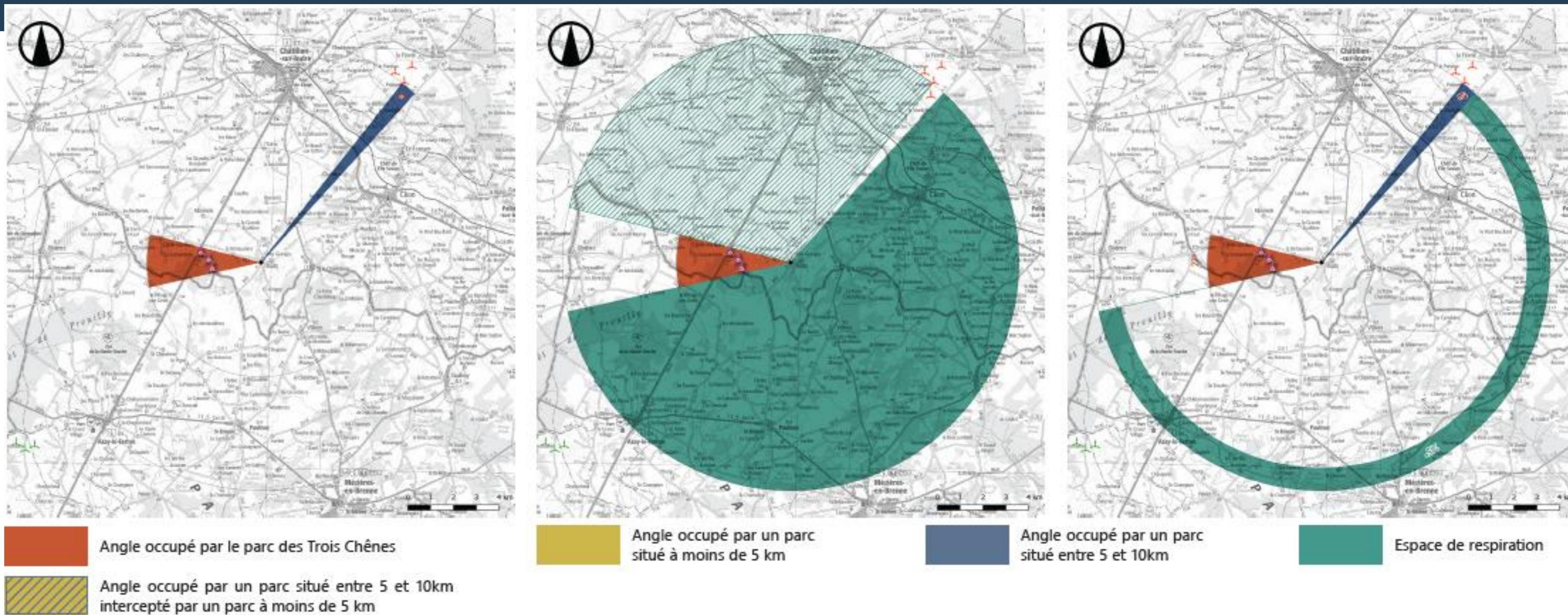
Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.

Critères d'évaluation	Résultats sans le projet Trois Chênes	Résultats avec le projet Trois Chênes
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	0°	22°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km (les angles déjà interceptés par un parc à moins de 5km sont indiqué entre parenthèse)	8°(+ 0° interceptés)	8°(+ 0° interceptés)
Indice d'occupation (<120°)	8°	30°
Nombre d'éoliennes à 5km	0	3
Indice de densité (>0,1)	0	0,1
Espace de respiration (>160°)	352°	167°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

Volet paysager

Etude théorique de la saturation visuelle:

- Murs



Parc éolien Le Tranger est pris en compte au nord est:
→ Refusé en contentieux

Murs se situe à 2,2 km à l'Est du futur parc Trois Chênes. Le projet amplifie l'angle occupé sur l'horizon par 27°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc Trois Chênes est de 31° soit inférieur à 120°.
-> L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.

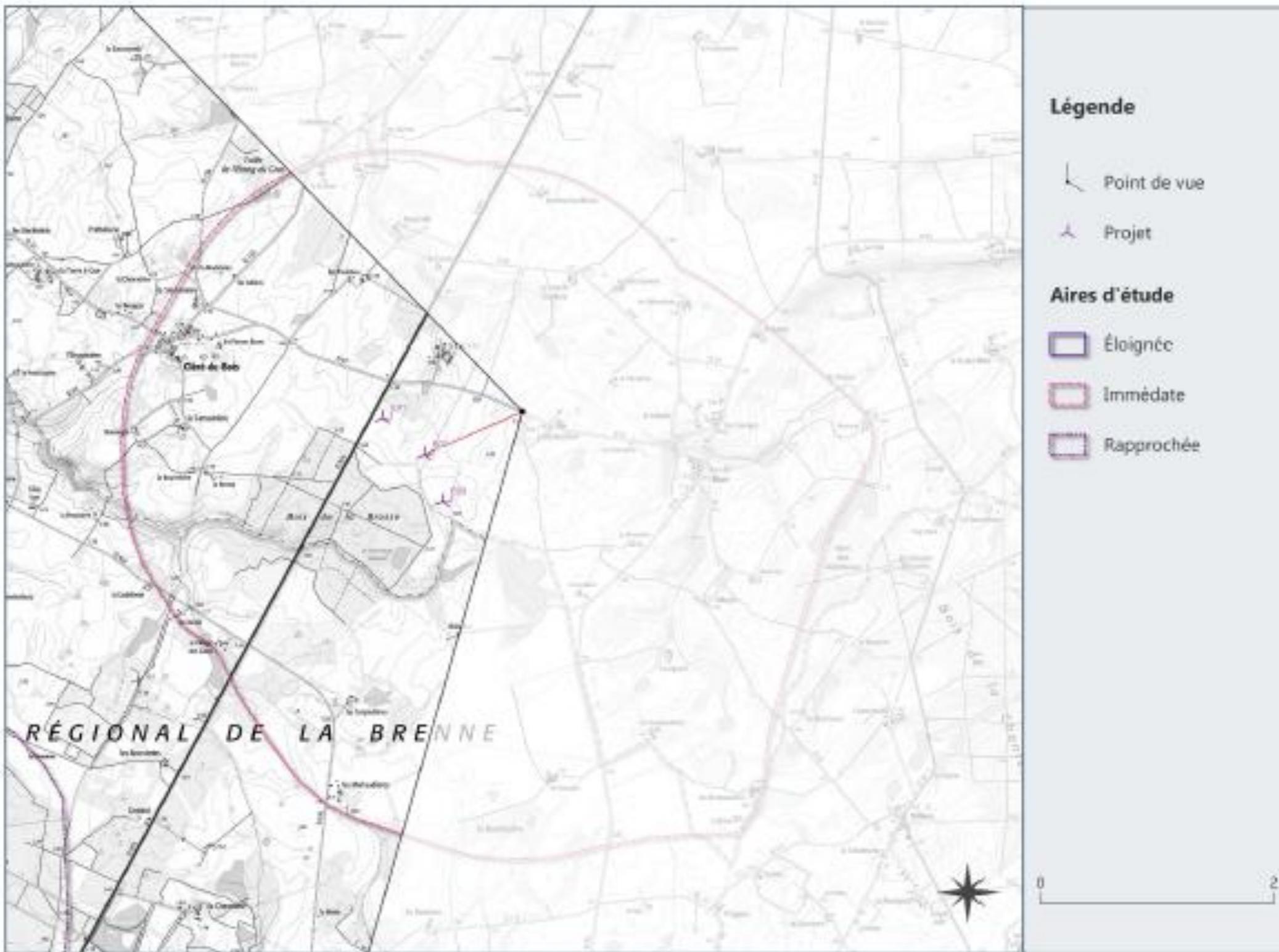
Avec 3 éoliennes présentes sur le territoire, l'indice de densité sur les horizons s'élève à $3/31^\circ = 0,1$, soit inférieur à 0,10.

> L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 215° soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.
-> L'espace de respiration est donc suffisant.

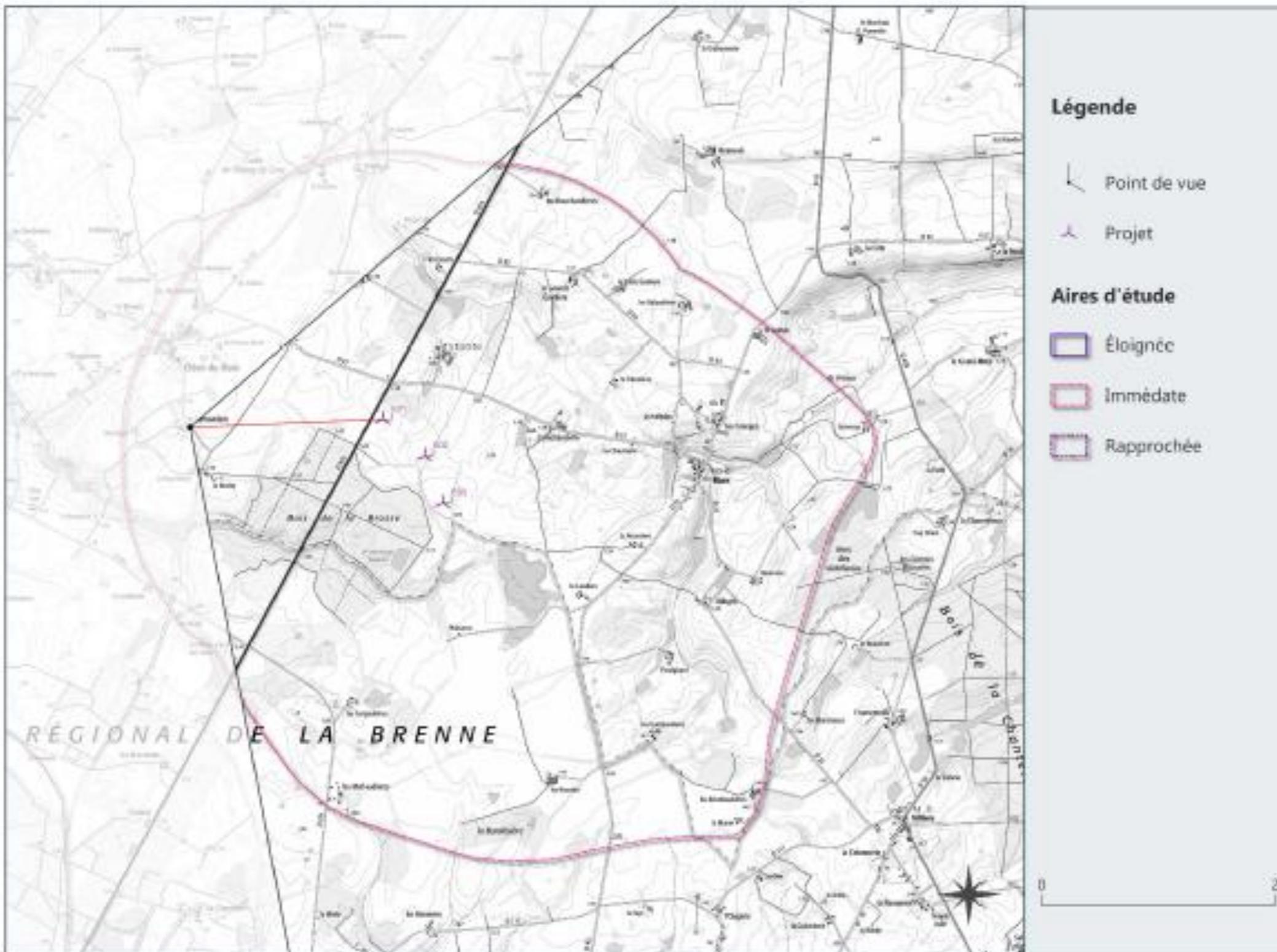
Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.

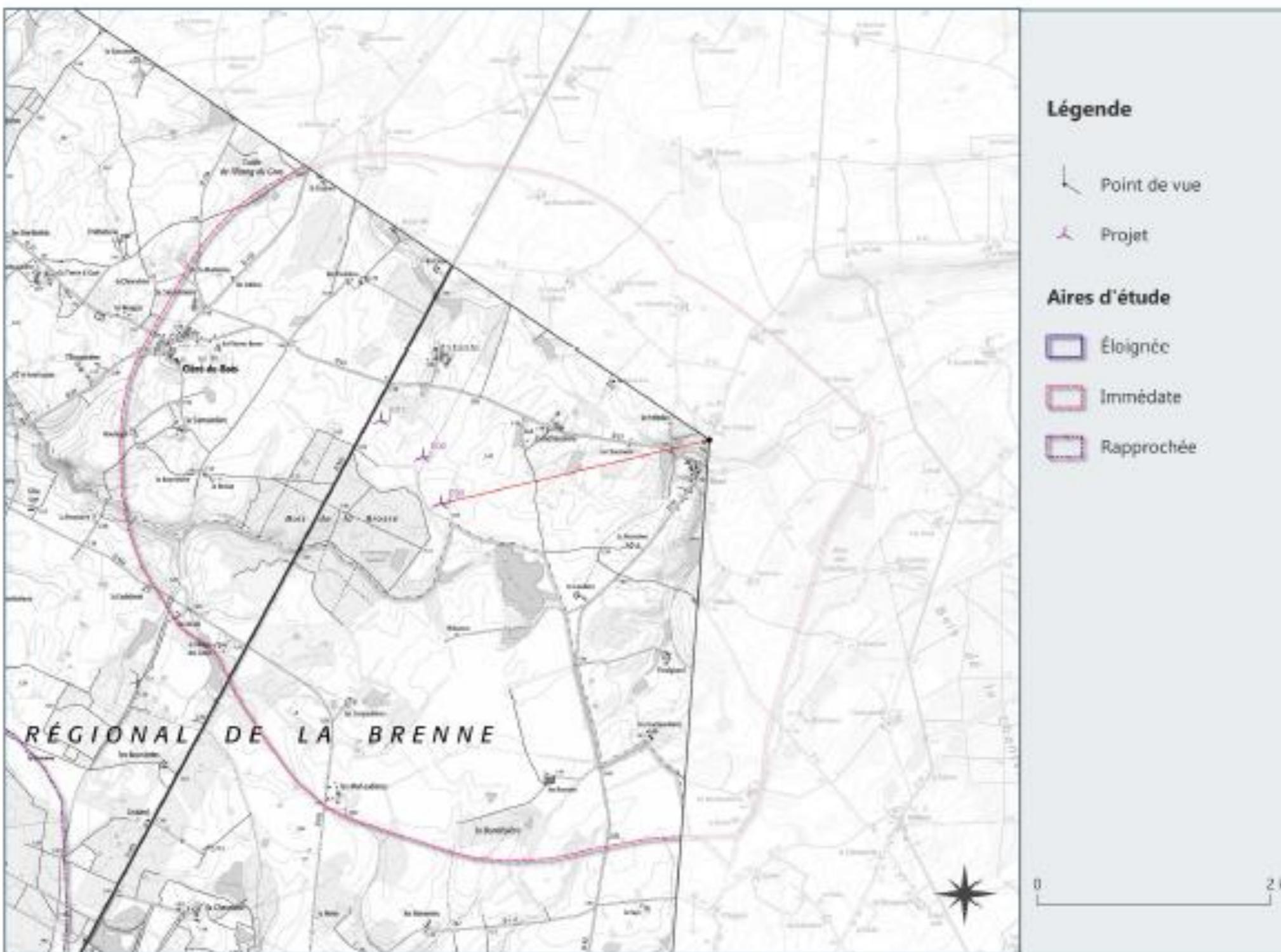
Critères d'évaluation	Résultats sans le projet Trois Chênes	Résultats avec le projet Trois Chênes
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	0°	27°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km (les angles déjà interceptés par un parc à moins de 5km sont indiqués entre parenthèse)	4°(+ 0° interceptés)	4°(+ 0° interceptés)
Indice d'occupation (<120°)	4°	31°
Nombre d'éoliennes à 5km	0	3
Indice de densité (<0,1)	0	0,1
Espace de respiration (>160°)	356°	215°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation



Vue n°29 - Vue depuis le hameau de la Sarrasinière, à l'ouest de l'aire d'étude immédiate

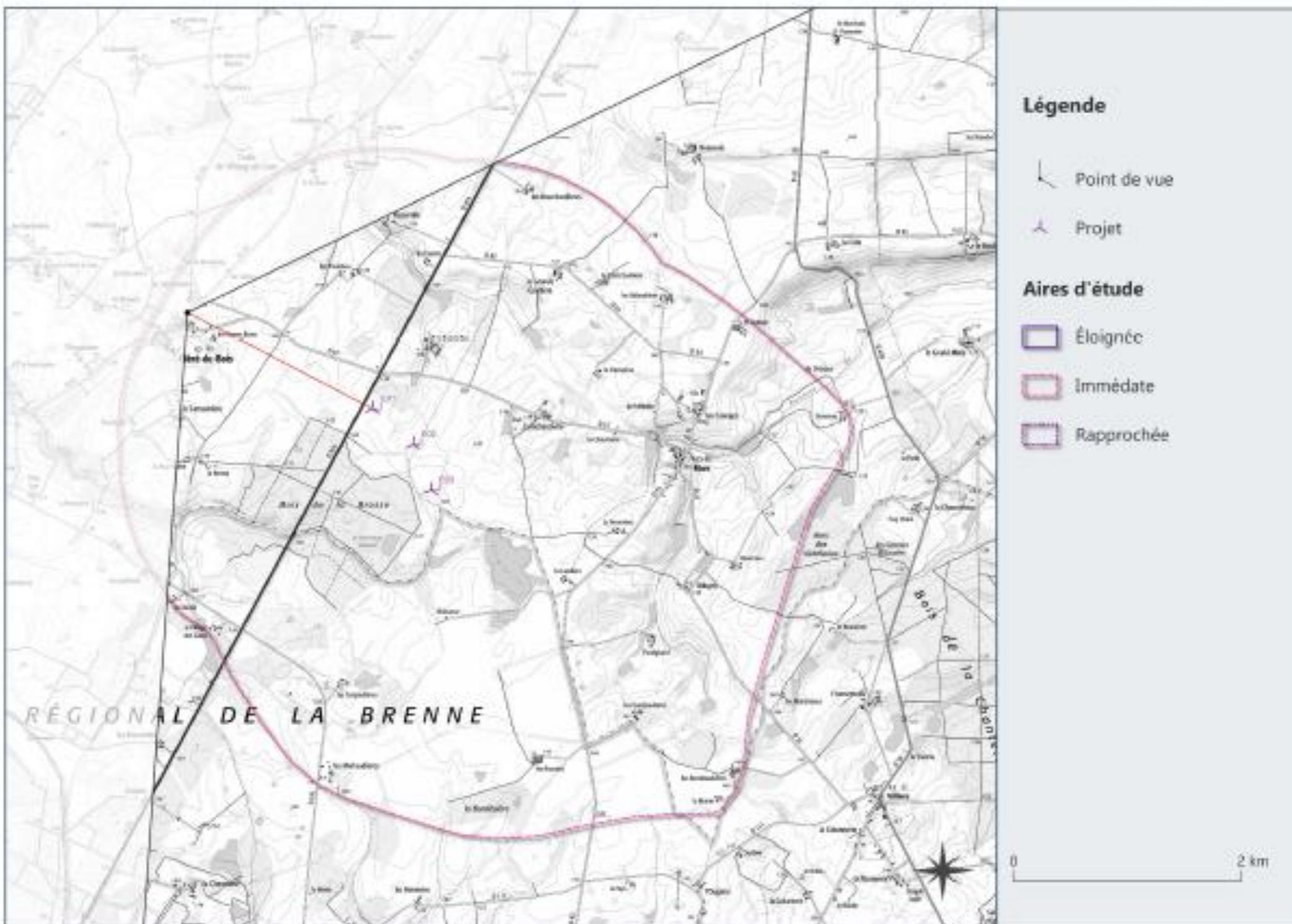
Ouest



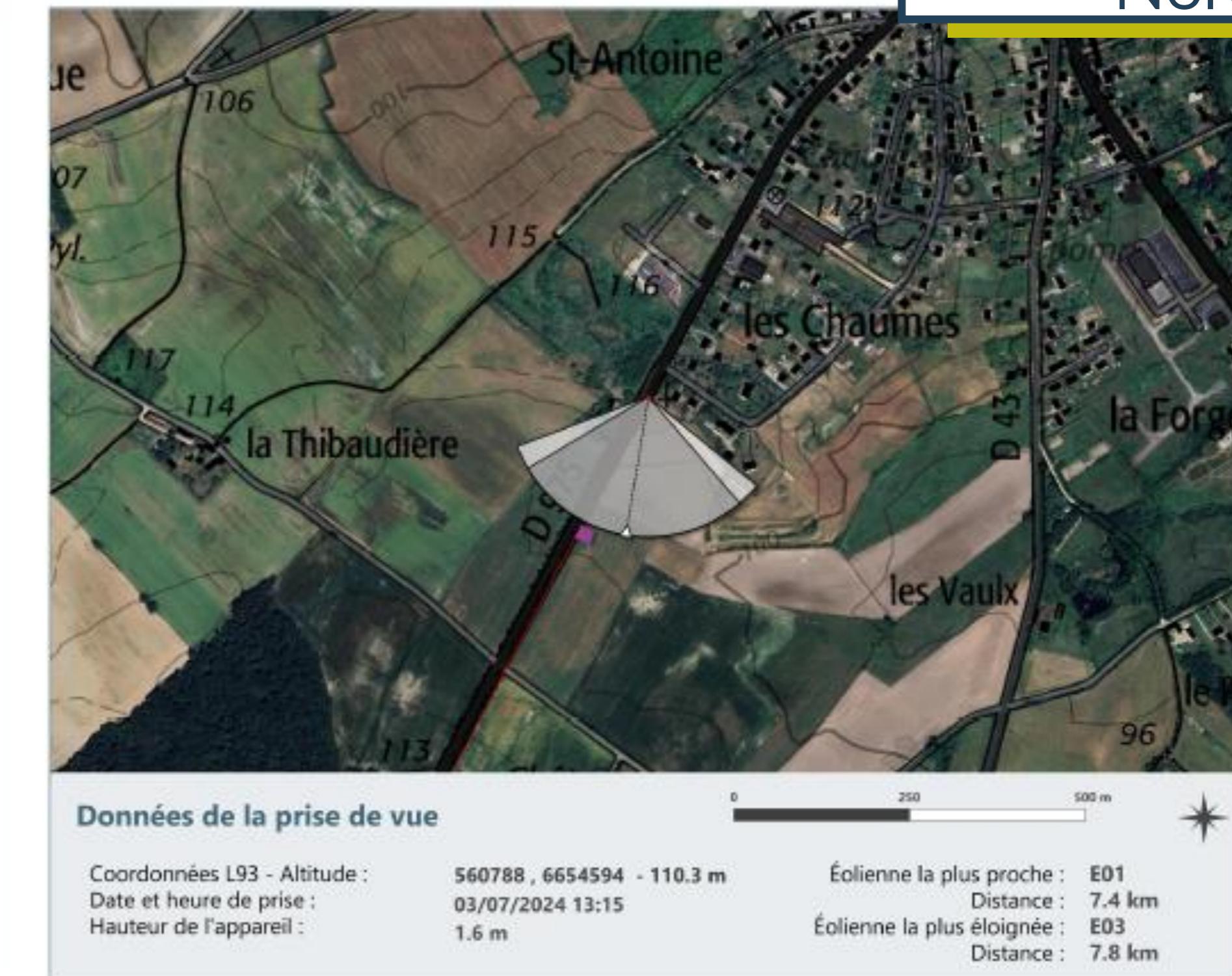
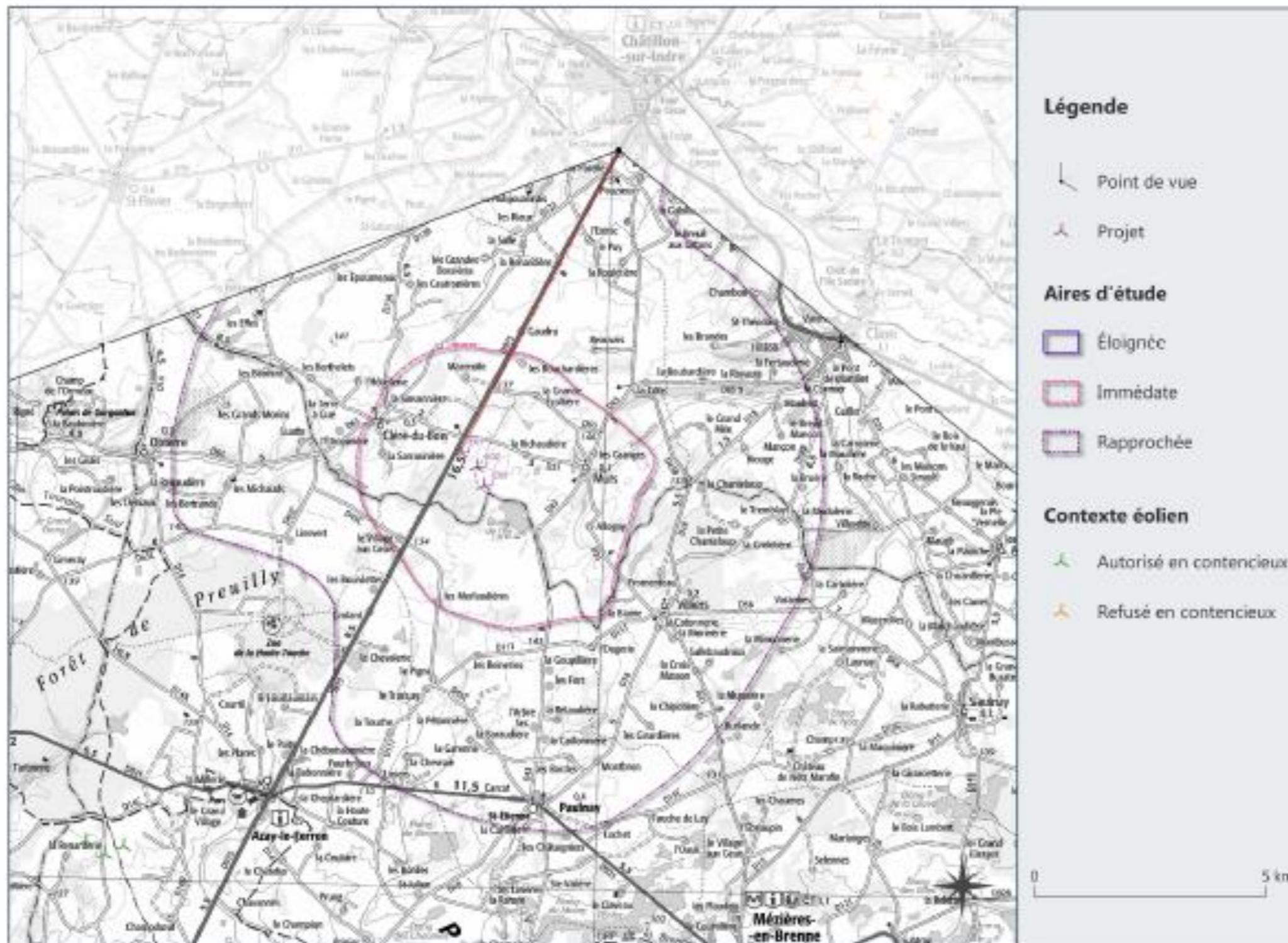


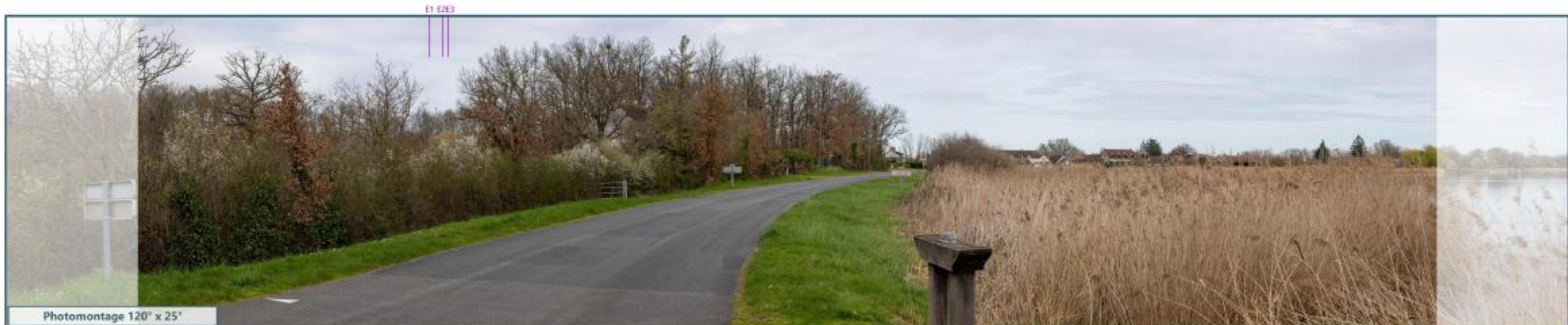
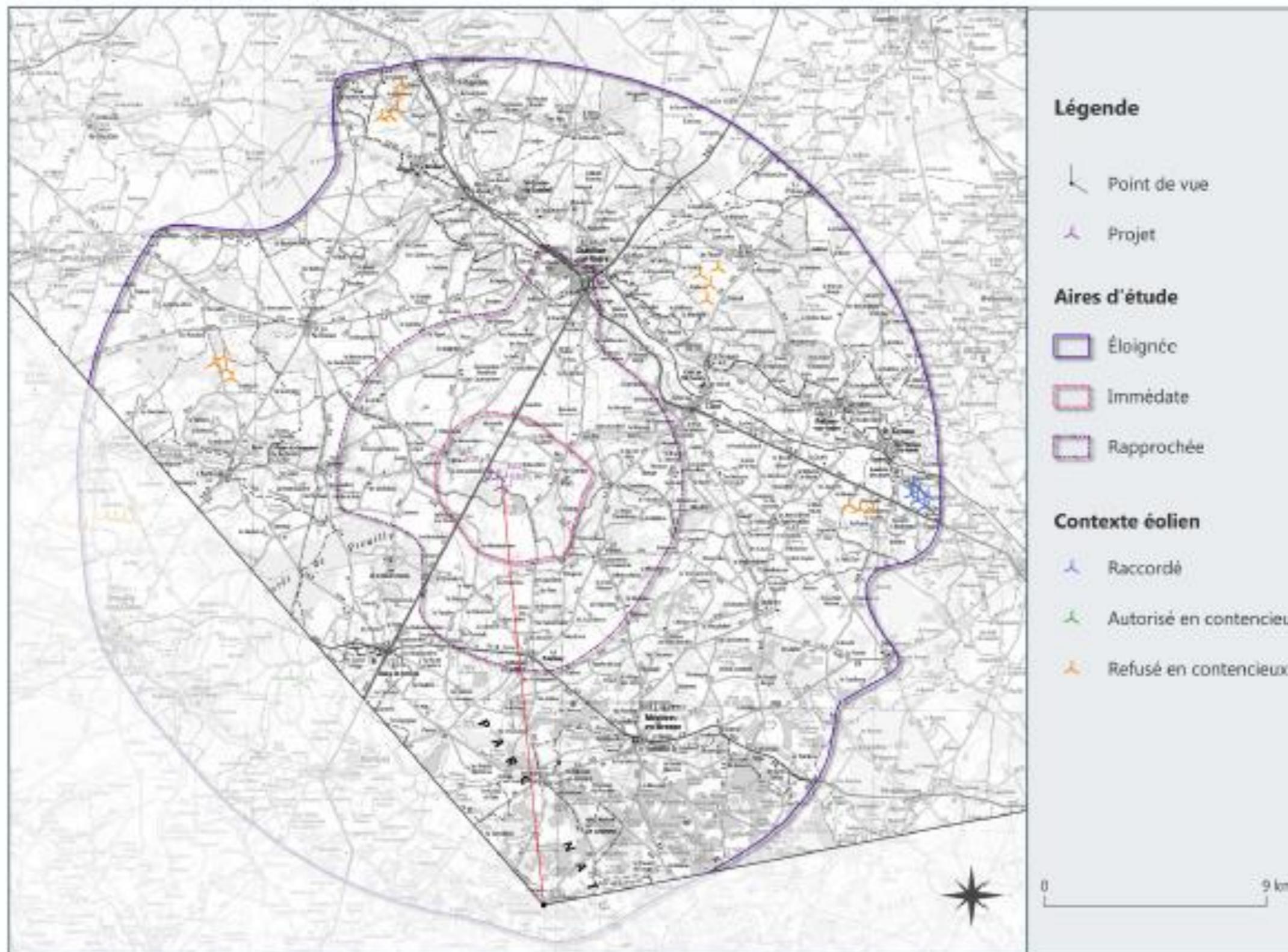
Vue n°27 - Vue depuis l'entrée nord-est de Cléré-du-Bois, sur la D13A

Ouest



Nord





Volet paysager



Exemple de panneau pédagogique

Intitulé de la mesure	Lieux de vie/axes concernés
Accompagnement végétal des abords de lieux de vie (bourses aux arbres)	Lieux de vie principaux ayant des vues sur le projet (Le Bois le Roi, La Richaudière, La Chaumerie, La Finassière, La Landière, Les Preslières, Cléré-du-Bois, Murs)
Création de haies plurispécifiques aux abords des axes de communication et depuis l'entrée de Murs	- D21 - D975 - Entrée nord-est de Murs
Communication sur le site et les alentours du projet éolien des Trois Chênes	-Sentier de randonnée bleu, jaune et vert de Cléré-du-Bois, aux abords de la D21

Tableau de synthèse des mesures paysagère

SCHÉMAS DE PRINCIPE DES VARIANTES DE PLANTATION ET DE COMPOSITION VÉGÉTALE MÉLANGE PLURISPÉCIFIQUE D'ARBUSTES

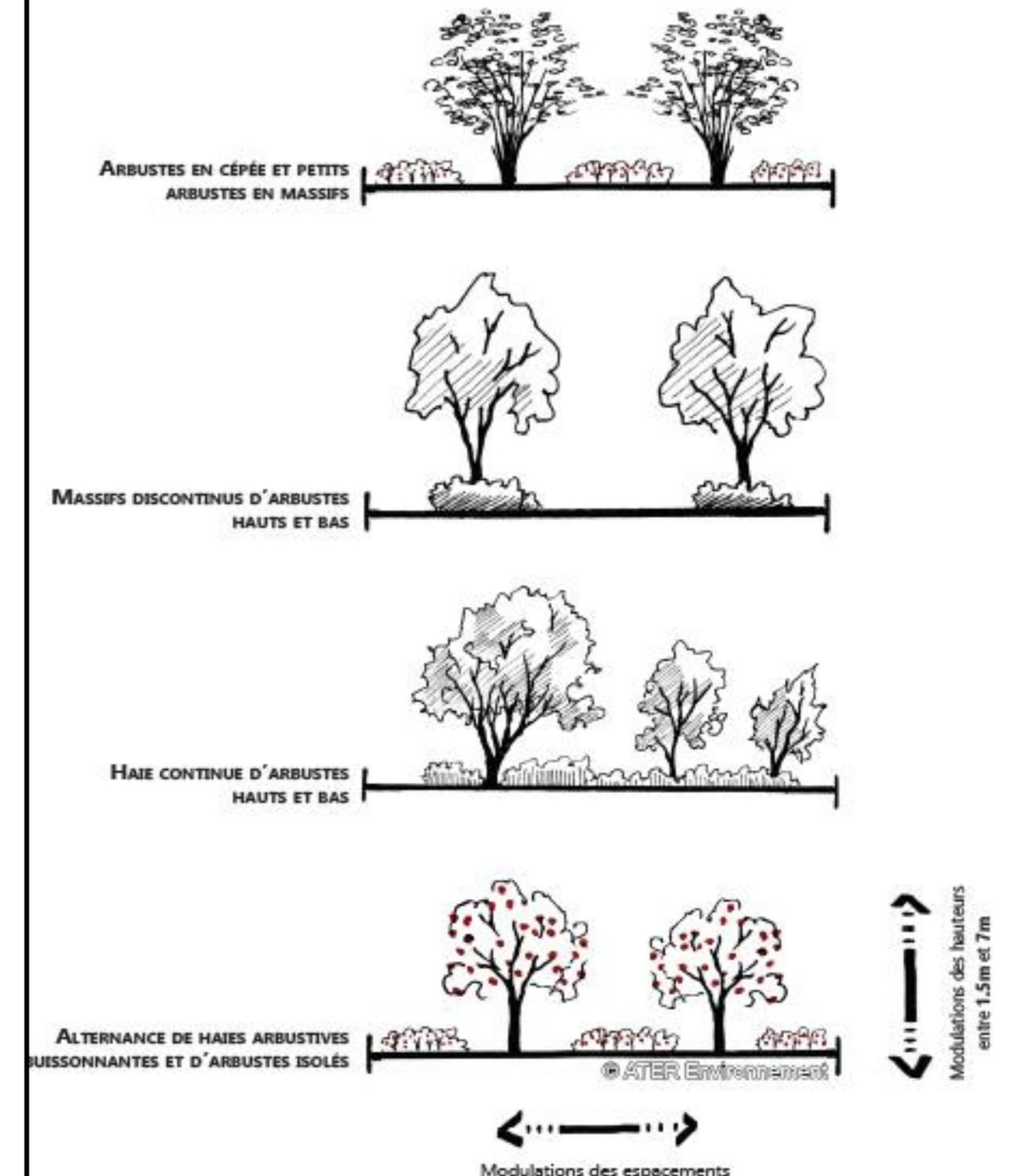
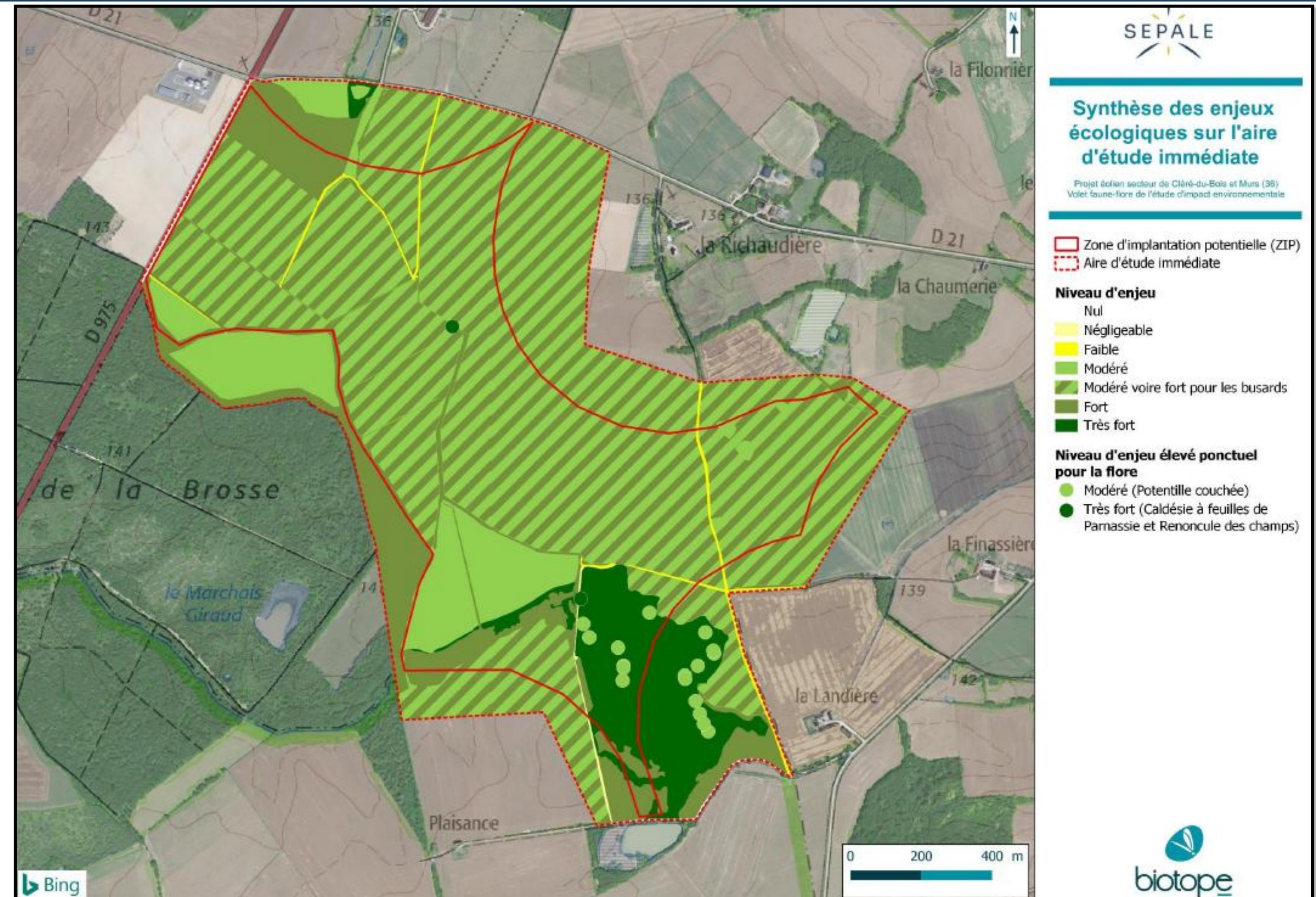


Schéma principe de plantation

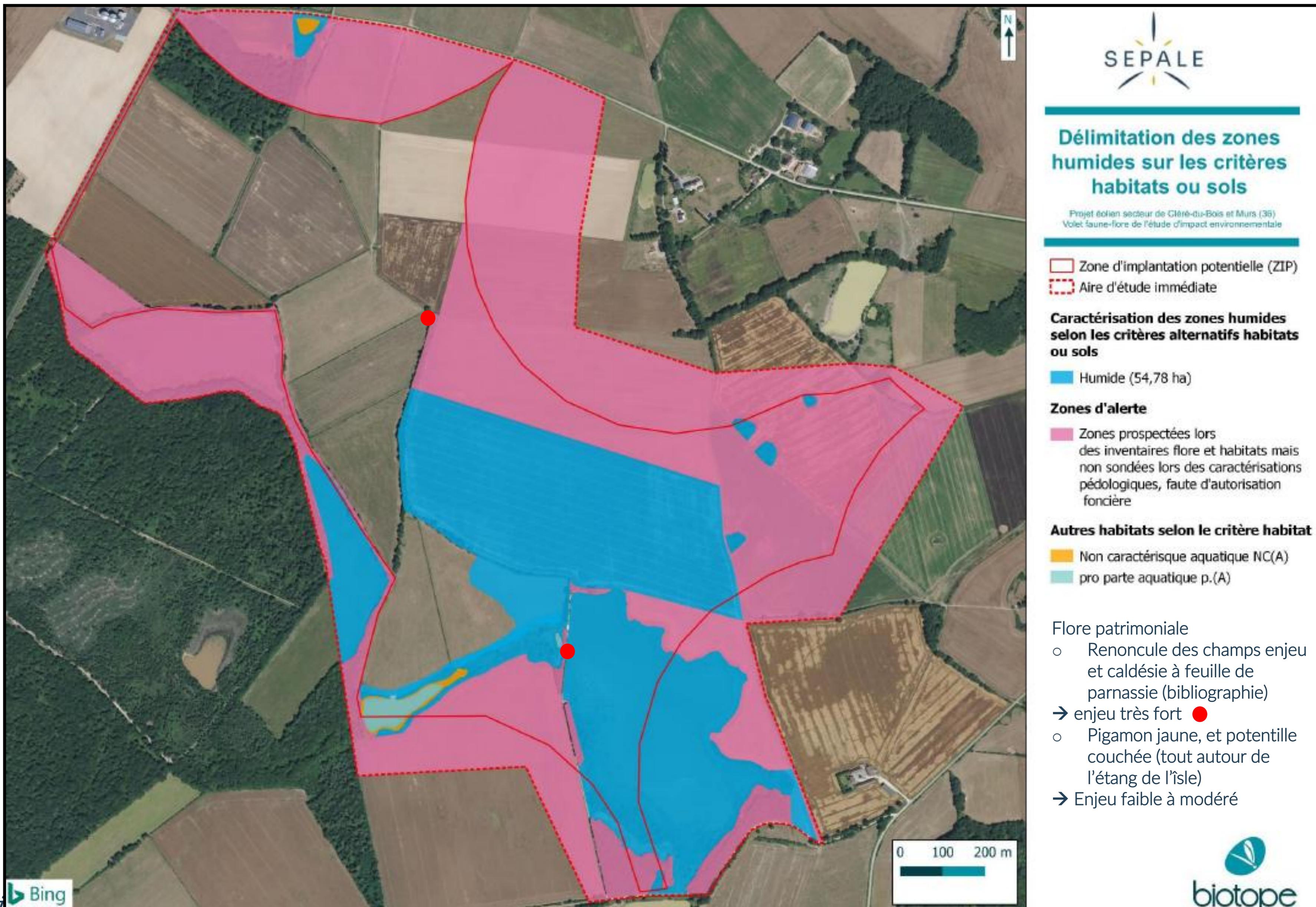
Milieu naturel

- Avifaune:
 - Niléheuse,
 - Hivernante
 - Migratrice (post/pré nuptiale)
- Flore habitat
- Amphibien
- Reptiles
- Insectes
- Mammifères
 - terrestres
 - Chiroptères
- Zones humides



Milieu naturel

- Habitats
 - Habitats artificialisés majoritaires (80%) à enjeu faible/négligeable
 - Habitats aquatiques et amphibiens et herbacés enjeu modéré (étang de l'île) à fort (prairies ourlets mésohygrophiles oligotrophes)
- Zone humide
 - 12,4% de zone humide sondé (54,78 ha)
 - 106 ha restant, dont environ 40 ha non humide.



Milieu naturel

Impacts résiduels qualifiés de non notable par le bureau d'étude

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
Mesures d'évitement		
ME01	Positionner les plateformes, chemins, virages et postes de livraison en dehors des habitats à plus forts enjeux	Conception
ME02	Eviter les zones humides sur les critères « végétations » et « sols »	Conception
ME03	Recours aux techniques de forage dirigé (raccordement interne) pour traverser les haies situées entre les éoliennes E01, E02 et E03	Travaux
Mesures de réduction		
MR01	Adaptation des caractéristiques techniques limitant les risques de mortalité de la faune volante	Conception
MR02	Prévention des pollutions diffuses et ponctuelles en phase de travaux	Travaux
MR03	Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés	Travaux
MR04	Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase de chantier par un écologue	Travaux
MR05	Adaptation des plannings de travaux aux sensibilités écologiques principales	Travaux
MR06	Implantation de haies	Travaux
MR07	Gestion de la Renoncule des champs en phase chantier	Travaux
MR08	Obturation des interstices au niveau des mâts, nacelles et rotors des éoliennes	Exploitation
MR09	Réduction de l'attractivité des plateformes des éoliennes pour la faune	Exploitation
MR10	Limiter l'éclairage du parc éolien	Exploitation
MR11	Asservissement des éoliennes lors de conditions favorables à l'activité des chauves-souris	Exploitation



Communication et concertation
et retombées locales

L'INFORMATION ET LA CONCERTATION

Les différentes étapes d'un projet éolien*

- 0 à 1 mois : **1. Identification et étude de faisabilité**
- 1 à 6 mois : **2. Préparation et co-construction**
- 6 à 12 mois : **3. Autorisations**
- 12 à 18 mois : **4. Préparation et obtention des autorisations**
- 18 à 24 mois : **5. Construction**
- 18 à 30 mois : **6. Exploitation**
- 6 à 9 mois : **7. Fin de la partie**

Carte de la zone d'étude

Installation d'un mât de mesures

Une donnée précieuse

Finalisation des études sur l'état initial de l'environnement

Étapes du projet et planning prévisionnel

Deux bulletins d'information
Avril 2023
Sept 2024

Parcs éoliens de la Champenoise et des Trois chênes, dans l'Indre

COLLECTE LOCALE
Ouverture des souscriptions le 16 septembre

PROJET FINANCIÉ

COLLECTÉS	200 000 €
PRÉTEURS	122
OBJECTIF	200 000 €
JOURS RESTANTS	Terminé
TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	7 % ou 7,5 %
MONTANT MAXIMUM PAR PRÉTEUR	Jusque 10 000 €
ÉCHÉANCE	2 ans

À PROPOS DE SEPALE

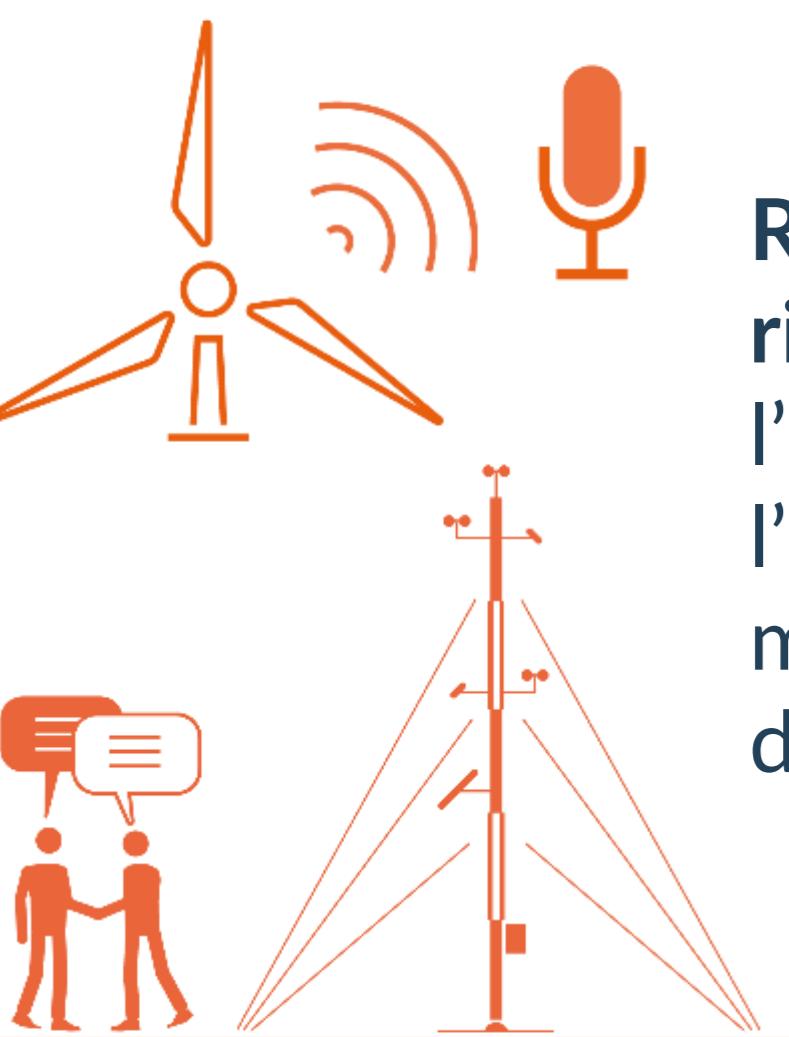
12 ans : Création en 2012 | 29 Collaborateurs | 980 MW : En développement

Financement participatif
200 000 euros collectées

ACCUEIL A PROPOS PROJETS ACTUALITES CONTACT

PROJET ÉOLIEN DE CLÉRÉ-DU-BOIS

Communes de Cléré-du-Bois, Paulnay et Murs



Rencontre des riverains à l'occasion de l'installation du mât et de la pose des sonomètres

Rappel de la zone d'étude

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

ÉTUDE DU VENT

ÉTUDE ACoustique

ÉTUDE DES GRIVES CENDRÉES

L'ESSENTIEL

Le projet de parc éolien de Cléré-du-Bois est en phase de développement sur les communes de Cléré-du-Bois, Paulnay et Murs dans les communautés de communes du « Châtillonnais en Berry » et de la « Coeur de Brenne », dans le département de l'Indre en région Centre-Val de Loire.

Les cartes ci-dessous illustrent la zone d'étude du projet où il seraient possibles d'envisager l'installation d'éoliennes (Zone d'implantation Potentielle - ZIP)



Une page internet

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Cléré du bois (2 éoliennes)

IFER: 19 700 €/an

Convention foncière: 11 800 €/an

Mesure d'accompagnement: 47 200 €

Pour 3 éoliennes de 5,9 MW

Murs (1 éolienne)

IFER: 9 900 €/an

Convention foncière: 11 800 €/an

Mesure d'accompagnement: 23 600 €

Communauté de communes du Châtillonnais en Berry

• 73 986 €/an

Département de l'Indre

• 44 392 €/an

Total

171 600 € / an

Soit 4 300 000 sur 25



Question / réponse

L'EQUIPE DE SEPALE RESTE A VOTRE ECOUTE !



Maël MERALLI-BALLOU

Directeur associé

✉ m.meralli@sepale.com

📞 06 80 07 39 69

Florian Drochon

Chef de projet

✉ f.drochon@sepale.com

📞 06 21 11 11 05

RESTONS EN CONTACT

59 RUE DE L'ABONDANCE
69003 LYON



www.sepale.com